

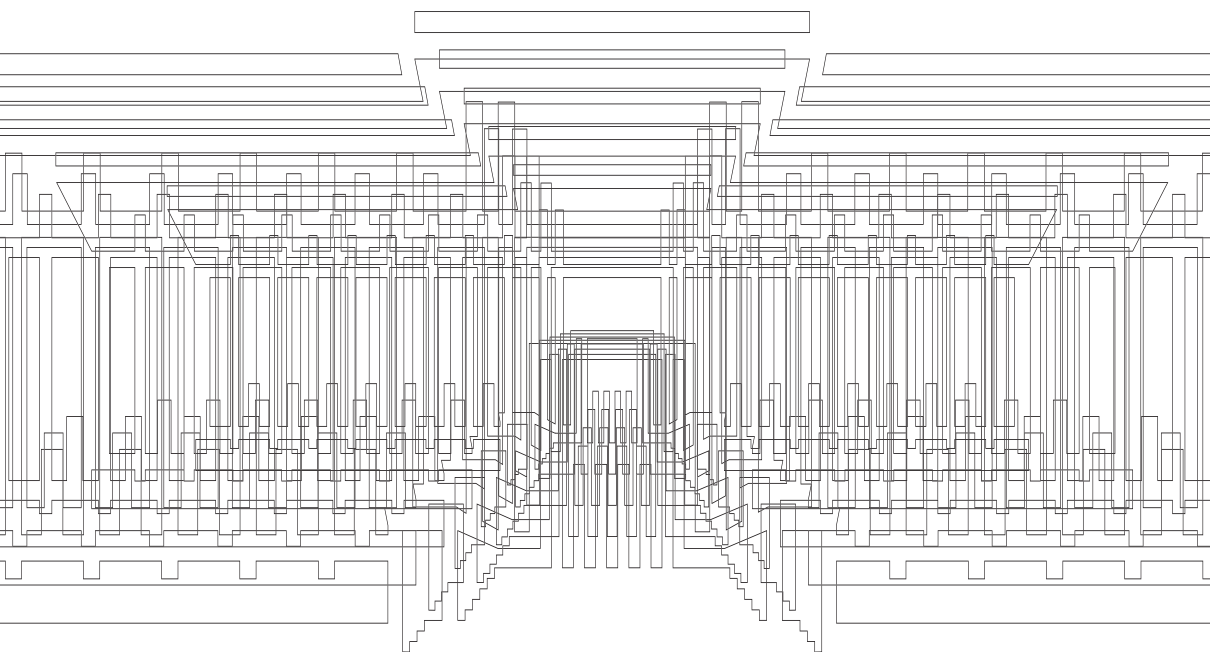
# **Le musée national de l'Histoire de l'immigration**

**Genèse d'un musée**

Luc GRUSON

Préface de Jacques TOUBON

Postface de Benjamin STORA



# Sommaire

<b>Préface</b>	9
Jacques Toubon	

<b>Avertissement</b>	11
----------------------	----

## Chapitre 1

<b>Avant la cité nationale de l'Histoire de l'immigration : trente ans de relations interculturelles avec l'ADRI</b>	13
Culture ? Interculturel ? Une relation qui soulève des questions	13
Avant les années soixante-dix	14
1974-1981 : aux origines de l'ADRI	17
1981-1989 : l'interculturel comme moyen d'intégration des immigrés ?	21
L'émergence des « cultures immigrées »	26
La question vue depuis la Rue de Valois	28
L'histoire de l'ADRI, métaphore des difficiles relations interculturelles ?	31
Le cas de l'émission de télévision « Mosaïque »	32
Les années noires de l'ADRI	34
Les années quatre-vingt-dix : la fin des relations interculturelles	36
Une parenthèse plus personnelle	39
1998 : la création d'un groupement d'intérêt public	40
1999 : <i>Hommes et Migrations</i>	43
2002 : le cas du magazine <i>Altérités</i>	47
Diversité culturelle et démocratie culturelle	51
Quel bilan après l'Année européenne du dialogue interculturel ?	54

## Chapitre 2

<b>Les fondations de la cité nationale de l'Histoire de l'immigration : la mission Toubon</b>	57
Quinze ans plus tôt...	57
Après les élections...	58
Le comité interministériel à l'intégration (avril 2003)	65
La mise en place de la mission Toubon à l'ADRI	66
La délicate question du lieu	75
L'esquisse du projet	80
Le colloque de novembre 2003	88
La visite des musées similaires	98

La rédaction du rapport	108
Les derniers arbitrages politiques	118
L'annonce politique, le 8 juillet 2004	125
Les derniers mois de l'ADRI, la naissance de la cité nationale de l'Histoire de l'immigration	128

## Chapitre 3

<b>La préfiguration : le GIP cité nationale de l'Histoire de l'immigration et la création de l'établissement public</b>	131
Le GIP cité nationale de l'Histoire de l'immigration (2005-2006)	131
Le projet architectural (2005-2012)	132
Le projet scientifique et culturel (2005)	135
L'exposition permanente (2005-2007)	140

## Chapitre 4

<b>De la non-inauguration en 2007 jusqu'à l'inauguration en 2014</b>	145
Les aléas de l'ouverture (2007)	145
L'art contemporain et les sans-papiers au secours du projet (2010)	149
L'occupation (octobre 2010-janvier 2011)	153
<i>J'ai deux amours</i> (2011)	157
Une renaissance (2011-2014)	158
Enfin l'inauguration (15 décembre 2014)	171

## Conclusion

<b>Un musée qui fait question ?</b>	177
-------------------------------------	-----

## Postface

Benjamin Stora	183
----------------	-----

## Glossaire

187

## Bibliographie

191

## Index

197

# Préface

Jacques Toubon

Pendant la campagne pour l'élection présidentielle de 2002, nous avons inscrit dans le programme de Jacques Chirac le lancement d'un projet destiné à reconnaître la place des immigrés dans l'histoire de France. Un an après, Jean-Pierre Raffarin, devenu Premier ministre, me demandait de présider la mission de préfiguration d'un centre de ressources et de mémoire sur l'immigration, mesure qu'il comptait inscrire dans le programme proposé au comité interministériel de l'intégration au début d'avril 2003. Le Gouvernement estimait, après les élections de 2002, qu'il fallait donner un « nouveau souffle » à l'intégration des populations immigrées en France et que cette relance devait passer notamment par une reconnaissance symbolique de l'apport des immigrés à la construction de notre pays.

Je me mis sans délai au travail, m'appuyant sur les compétences de l'équipe de l'Agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI<sup>2</sup>), dirigée par Luc Gruson, sur un conseil scientifique, dont le secrétariat fut assuré par Philippe Dewitte et un comité de pilotage, bénéficiant de l'appui constant du Gouvernement. Le projet fut porté par un fort mouvement, émanant autant des universitaires que des associations et des professionnels du secteur. Nous avons défini le périmètre du projet dans un mode de travail très participatif, avec de grandes réunions, dont les comptes rendus ont été intégralement rendus publics. Au printemps 2004, lorsque je rendis mon rapport au Premier ministre, il était évident qu'il y avait désormais une occasion unique de réaliser un projet qui avait été porté sans succès par la revendication des historiens et des associations depuis les années quatre-vingt-dix.

Dans mon rapport, j'écrivais : notre programme est de « créer un centre d'histoire et de mémoire vivante, à vocation culturelle, installé dans un lieu central à identité forte, emblématique et chargé d'histoire. Largement ouvert au grand public et aux scolaires, conçu comme un point de repère national, mais également comme un nœud de réseaux et d'acteurs, il devra rassembler autour de lui les initiatives déjà existantes pour les rendre accessibles à l'ensemble de la population française. L'institution sera donc constituée d'un équipement central prestigieux et d'un réseau d'acteurs concourant à l'appropriation collective de ce projet. [...] Enfin, ce centre devra être un lieu vivant, producteur d'événements culturels et artistiques montrant l'enrichissement continu de la culture française par l'apport de l'immigration, afin de constituer un repère identitaire pour la France du XXI<sup>e</sup> siècle. »

L'annonce de la création de la cité nationale de l'Histoire de l'immigration (CNHI) fut faite par le Premier ministre le 8 juillet 2004 au palais de la Porte dorée. La suite est connue, elle ne fut pas aisée et jusqu'en 2013, l'action de la cité s'effectuera le plus souvent à contre-courant de la politique des pouvoirs publics et de l'opinion majoritaire.

---

2 Voir ces termes dans le glossaire en fin d'ouvrage.

Ce livre raconte l'émergence de ce projet jusqu'à sa concrétisation, son ouverture, puis son développement. Il est le résumé de l'ambition, mais aussi de la difficulté de la France à assumer sa propre histoire et sa propre diversité. Écrit comme un témoignage par celui qui a été au long de ces années mon plus proche collaborateur dans ce projet, il met au jour les blocages et les crises que ce musée d'un genre nouveau a surmontés, les progrès et les réussites qu'il a permis et accomplis. Aujourd'hui, le musée national de l'Histoire de l'immigration (MNHI) a trouvé sa place. Il a désormais les moyens de fonctionner et bénéficie d'une pleine légitimité dans le champ culturel. Son message reste plus que jamais d'actualité dans un monde marqué par le repli identitaire et le rejet de l'autre.

# Avertissement

En 2008, juste après l'ouverture controversée de la cité nationale de l'Histoire de l'immigration, mais surtout à l'occasion de l'Année européenne du dialogue interculturel, j'avais éprouvé le besoin de m'interroger sur ce qui avait précédé la cité nationale de l'Histoire de l'immigration, et en particulier sur l'agence qui en avait constitué la matrice, afin de comprendre comment la question des « cultures de l'immigration » avait émergé en France dès les années quatre-vingt pour aboutir au projet d'un musée.

La première partie de cet ouvrage reprend en les développant les recherches que j'avais faites sur les origines de l'ADRI (Agence pour le développement des relations interculturelles). J'en avais tiré la communication présentée au colloque de clôture de cette Année européenne, qui a eu lieu au centre Pompidou en novembre 2008<sup>3</sup>. Depuis que j'ai réalisé ce travail, deux thèses importantes ont traité du même sujet de manière très approfondie : d'une part, la thèse d'Angéline Escafré-Dublet, « État, culture, immigration : la dimension culturelle des politiques d'immigration. 1958-1991<sup>4</sup> », d'autre part, celle de Narguesse Keyhani, « Les "relations interculturelles" : trajectoire sociale d'une catégorie réformatrice<sup>5</sup> ».

Ce qui était frappant dès 2008, mais qui l'est encore plus aujourd'hui, alors que le musée consacré à l'histoire de l'immigration va fêter ses dix ans, c'est que la naissance du projet d'un musée de l'Histoire de l'immigration était le résultat d'une lente évolution de la conception des relations culturelles entre la France et ses populations d'origine étrangère, cette conception ayant évolué, souvent de manière confuse, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Les deux thèses citées ci-dessus s'étant arrêtées aux années quatre-vingt-dix, il m'a semblé utile aujourd'hui d'intégrer à cette histoire un nouvel élément, la naissance et la jeunesse chaotique de la cité nationale de l'Histoire de l'immigration. Cette institution, je l'ai accompagnée après l'ADRI pendant treize ans aux côtés de Jacques Toubon. Ayant quitté en 2015 la direction générale de cette maison qui m'a occupé si longtemps, j'ai souhaité organiser mes archives personnelles et livrer mon propre témoignage sur la genèse du musée national de l'Histoire de l'immigration.

Les parties II et suivantes constituent donc l'essentiel de ce récit et proposent des éclairages originaux sur cette genèse, en puisant très largement dans les documents issus de mes archives personnelles et donc pour beaucoup inédits à ce jour. Elles constituent une chronique de cette naissance mouvementée, en exposant les rapports de force, les conflits, les sujets de débat. Dire que ce fut compliqué est un euphémisme. Mais je suis persuadé, comme beaucoup de personnes qui ont participé à ce projet, que le fait même qu'il suscite des questions en dit long sur les

---

3 Jean-Pierre Saez (dir.), *Le Dialogue interculturel en Europe. Nouvelles perspectives*, Observatoire des politiques culturelles, 2009, actes du colloque de clôture de l'Année européenne du dialogue interculturel, qui s'est tenu au centre Pompidou en novembre 2008.

4 Angéline Escafré-Dublet, *Culture et immigration : de la question sociale à l'enjeu politique. 1958-2007*, Presses universitaires de Rennes, 2014, texte remanié de la thèse soutenue en juin 2008 à l'Institut d'études politiques de Paris.

5 Thèse soutenue en novembre 2014 à l'École normale supérieure de Cachan.

interrogations qui taraudent la France d'aujourd'hui. C'est en ce sens qu'il peut constituer un véritable cas d'école. Je n'ai aucunement la prétention d'apporter des clés, mais plutôt de laisser le témoignage d'un acteur en héritage pour ceux qui estiment que ces questions sont primordiales. Ce travail n'est donc pas un livre sur l'«histoire du musée», car je ne suis ni historien, ni observateur neutre dans ce récit. Je l'ai conçu plutôt comme le «making of» d'un projet qui est encore en développement, justement parce que l'immigration n'a pas fini de provoquer des débats, parce qu'elle est une histoire en train de se faire sous nos yeux.

## Chapitre 2

# Les fondations de la cité nationale de l'Histoire de l'immigration : la mission Toubon

### Quinze ans plus tôt...

Comme cela a souvent été écrit, l'idée d'un musée de l'Histoire de l'immigration en France n'était pas vraiment nouvelle. Elle datait en fait de la fin des années quatre-vingt, moment où les États-Unis s'apprêtaient à ouvrir le musée d'Ellis Island à New York. Plusieurs témoins m'ont rapporté que Zaïr Kedadouche, accompagné de Gérard Noiriél, était venu présenter l'idée à Alain Seksig, alors chargé de mission auprès de Christiane Herrero à la DCI du FAS en 1988. De fait, le FAS avait financé une première étude de faisabilité pour laquelle avait été constituée une association, présidée par Pierre Milza<sup>133</sup>. L'association, qui regroupait également d'autres éminentes personnalités (Gérard Noiriél, Madeleine Rébérioux, Dominique Schnapper, Émile Temime, Patrick Weil), organisa un voyage d'études à Tel Aviv et à Ellis Island et rendit un rapport au FAS en 1991. Le rapport final de cette association<sup>134</sup> (avril 1992) lance l'idée de réaliser un « Ellis Island à la française ». Le rapport analyse les musées équivalents dans le monde mais ne propose rien de très précis en ce qui concerne la France, d'autant qu'il n'existe pas de lieu patrimonial équivalent au site d'Ellis Island. Cependant, il établit un certain nombre de principes dont certains seront repris ensuite : vocation culturelle et scientifique, tutelle multiple, participation des associations, « réseau ». En ce qui concerne le « message du musée », le rapport ne tranche pas, proposant deux axes différents mais « pas totalement irréconciliables<sup>135</sup> » : soit « on met en avant la vie des communautés, en présentant la France comme une *société multi-culturelle* [...] », soit « on met en avant l'aspect *creuset* de la France, et on présente plutôt les processus d'intégration des immigrés ». Mais, comme cela a été évoqué plus haut, la valorisation des cultures de l'immigration n'est plus mise en avant à l'orée des années quatre-vingt-dix, à part dans quelques associations remarquables, comme Génériques, qui s'est créée peu de temps avant, ou bien le CÉDÉP<sup>136</sup>. Le FAS, on l'imagine bien, préfère le second axe au premier, et en réalité, l'idée d'un musée est enterrée et on ne reparle plus de ce projet jusqu'en 1998. La victoire de la France au Mondial de football remet au goût du jour l'idée d'une « fierté » de

---

133 Association pour un musée de l'Histoire de l'immigration (AMHI) et non pas AMI comme cela a été souvent écrit.

134 Ce rapport est consultable à la médiathèque de l'établissement public du palais de la Porte dorée.

135 Rapport de l'AMHI, avril 1992, p. 13.

136 Voir partie I, « L'émergence des "cultures immigrées" ».



cette histoire de l'immigration et, cette fois-ci, un certain nombre de personnalités, dont le journaliste Philippe Bernard, publient une lettre ouverte pour demander la relance du projet...

En 2001, Lionel Jospin, Premier ministre, confie une mission à Driss el-Yazami, délégué général de l'association Génériques, et à Rémy Schwartz, maître de requêtes au Conseil d'État, pour examiner quelle forme pourrait revêtir un tel lieu. Le rapport issu de cette étude prône la création d'un « centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration ». Mais, selon plusieurs témoins, lors des arbitrages à Matignon après la remise du rapport en novembre 2001, Lionel Jospin ne prendra aucune décision et le projet sera gelé avec la promesse, assez vague, de le reprendre une fois les élections présidentielles passées...

## Après les élections...

En 2002, la présence du Front national au second tour des élections présidentielles est un véritable tremblement de terre. On se souvient de la victoire de Jacques Chirac, soutenu par la plupart des partis démocratiques et républicains, acclamé place de la République par une foule reconnaissante composée de beaucoup de Français d'origine étrangère. Ce séisme politique, dont le thème de l'immigration n'est que le détonateur, fait prendre conscience du danger d'avoir nié les questions liées à l'intégration, voire négligé le débat autour de l'identité française. La montée de l'extrême droite, et avec elle d'un courant beaucoup plus large de repli nostalgique et nationaliste dans une France censée être protégée de la mondialisation, met en lumière l'urgence de promouvoir les valeurs communes qui rendent possible le « vivre ensemble ».

À la direction de l'ADRI depuis sept ans, et tirant le bilan du colloque « Vers la démocratie culturelle », organisé l'année précédente<sup>137</sup>, j'ai la conviction qu'il faut renforcer l'action culturelle pour créer un « sentiment d'appartenance » et qui favorise le travail sur les représentations. Mon expérience à la tête de l'ADRI m'a ouvert les yeux sur la nécessité d'affermir la place de la Culture dans le champ de l'intégration des populations d'origine étrangère. J'estime que la question de l'intégration a été reléguée dans le champ social, qu'il s'agit en fait d'une question évitée. Le bilan des années quatre-vingt-dix est à cet égard assez lourd et les alternances politiques ont fait osciller le modèle d'intégration entre une optique plus doctrinaire (Les immigrés et leurs enfants ne seraient pas assez intégrés, pas assez français, pas assez laïques, pas assez employables, etc. Il faudrait donc mettre en œuvre des politiques sociales permettant à ces populations de surmonter des « handicaps » qui s'ajoutent aux difficultés normales) et une optique qui en fait des victimes (En réalité, les immigrés et leurs enfants ne demanderaient pas mieux que de s'intégrer, mais la société française crée des discriminations, spatiales, ethniques, culturelles, dont les immigrés sont les principales victimes... Il suffirait de mettre en place des politiques visant à corriger ces discriminations : égalité des chances,

---

137 Voir partie I.

politique de la Ville, lutte contre le racisme et les discriminations, etc.). Dans les deux cas, les « Français d'origine étrangère », comme nous préférons dire à l'ADRI (de préférence à « issus de l'immigration » ou pire encore « issu de la diversité »), sont considérés comme passifs, subissant un processus, l'intégration, lequel, dans tous les cas, relève du champ social et de la « remédiation ». Plus grave, alors que dès les années quatre-vingt, Françoise Gaspard avait dénoncé le fait que les descendants d'immigrés soient considérés comme des étrangers, vingt ans après, on continuait à parler des « immigrés » pour désigner leurs enfants français ! Et c'est encore souvent vrai pour leurs petits-enfants, puisque les Italiens, Algériens, Portugais arrivés au début des Trente Glorieuses pour satisfaire les besoins en main-d'œuvre ont en l'an 2000 à peu près soixante ans et sont, pour beaucoup, des grands-pères et grands-mères.

Jacques Chirac avait évoqué durant la campagne présidentielle la nécessité de reconnaître la place des immigrés dans l'histoire de France... Et la surprise du premier tour avait créé un choc suffisamment fort pour que la question soit de nouveau soulevée. Nous étions en juillet 2002, les cabinets ministériels étaient à la recherche de bonnes idées, car, en début de mandat, et particulièrement pour ce quinquennat, il y avait une volonté unanime, liée à l'atmosphère très particulière de l'après-élection, d'apporter de « vraies réponses » à la question désormais brûlante du « vivre ensemble » et des valeurs communes.

J'eus la chance d'être reçu par Richard Senghor, conseiller à l'intégration de Jean-Pierre Raffarin, dans la perspective d'une « relance » de la politique d'intégration. Lorsqu'il me demanda à brûle-pourpoint ce que je ferais si j'étais à sa place, j'exposai ma théorie sur le désastre de la vision sociale de l'intégration, qui transforme les gens d'origine étrangère en victimes, en assistés, qui crée de la discrimination (en attribuant le statut d'immigré), alors qu'il conviendrait de montrer les processus d'intégration à l'œuvre et les apports des étrangers depuis deux siècles à la société française. Je plaidai l'urgence de sortir enfin l'intégration du champ social, où elle avait été reléguée depuis les années quatre-vingt-dix, pour en faire un enjeu de connaissance et de culture, ouvrant la voie à un travail sur les valeurs communes et sur les représentations.

Mon interlocuteur connaissait le rapport qui avait été rendu précédemment par Rémy Schwartz et Driss el-Yazami, mais reprendre ce projet n'était pas forcément envisagé. Il y avait, notamment au sein du ministère de la Culture, une franche hostilité à l'idée d'un musée. Le Gouvernement imaginait plutôt un centre de ressources, ou un mémorial. Richard Senghor me demanda ce que je pensais du rapport Schwarz-El-Yazami. Je lui expliquai que ce rapport restait pour moi assez théorique. En particulier, la réflexion sur le choix d'un lieu ne me paraissait pas du tout aboutie. Le rapport proposait notamment des lieux industriels, dont certains (à Saint Denis par exemple) ne présentaient aucune des qualités requises pour recevoir le grand public. Je lui précisai que, en arrivant à l'ADRI, j'avais été frappé par l'empilement des institutions qui étaient responsables de l'intégration. Le paysage était tellement brouillé que j'avais édité, après mon arrivée à la direction de l'Agence, le *Guide pratique de l'intégration*, tant j'avais moi-même du mal à me repérer dans cette jungle de sigles et de structures plus ou moins publiques et financées par le FAS. Le champ de l'intégration ressemblait à un millefeuille

de dispositifs, chaque gouvernement en ayant instauré de nouveaux sans remettre en cause les précédents. C'était d'ailleurs un paysage similaire qui encadrerait la politique de la Ville. J'expliquai qu'il me paraîtrait plus intéressant de regrouper un certain nombre des organismes déjà existants, plutôt que de créer *ex nihilo* un nouveau « centre national ». Je lui parlais également du magazine *Altérités* que nous avons lancé, des expériences menées par l'agence en matière de ressources. À vrai dire, j'avais aussi en tête le modèle des Centres culturels de rencontre<sup>138</sup>, et je m'étais d'ailleurs adressé à Jacques Rigaud<sup>139</sup> et à Jean-Noël Matthieu<sup>140</sup> afin de leur demander leur opinion sur un tel projet.

Le conseiller du Premier ministre parut intéressé. Il reprit contact avec moi à la rentrée, m'avertissant que le Premier ministre envisageait d'annoncer à l'automne une relance de la politique d'intégration, lors d'une conférence de presse à laquelle je serai invité.

Dans sa déclaration du 24 octobre 2002, à l'occasion de l'installation du Haut Conseil à l'intégration et l'annonce d'une réunion d'un comité interministériel à l'intégration (CII)<sup>141</sup> en 2003, Jean-Pierre Raffarin brosse un tableau général de la politique vigoureuse qu'entend mener le Gouvernement après le choc des élections d'avril 2002. Il déclare notamment<sup>142</sup> :

Une politique publique de l'intégration, c'est d'abord un objectif politique : faire que les enfants de l'immigration qui vivent dans notre pays aient tous les mêmes droits et les mêmes devoirs. Faut-il rappeler que ce sont des Français à part entière. Une politique publique de l'intégration c'est aussi des outils et des moyens. Et je vais vous présenter [...] les piliers de cette politique : une politique de l'immigration assumée, un projet d'intégration renouvelé et une lutte contre les discriminations repensée [...]

Aux côtés de cette politique de l'immigration assumée, la politique d'intégration demeure une idée neuve. Elle est au cœur du Pacte républicain ; elle nécessite une politique volontariste. Les Français concernés se comptent, aujourd'hui, en millions. J'ai la conviction que l'intégration doit être liée à la question de la cohésion sociale, voire à celle, plus abstraite encore, de la question identitaire française. La société française, en effet, doit faire face, dans ces quartiers sensibles en particulier – mais pas seulement – à des phénomènes qui, malgré certaines apparences trompeuses, ne concernent pas une catégorie ethnique mais plutôt des catégories sociales. Elle est confrontée également à une fracture civique importante que nous voyons bien, monsieur le ministre de la Ville, dans ces quartiers, qui opposent des générations entre elles [...]

[...] Certains ont manifesté le souhait que l'apport des étrangers à la construction de la France, que ce souhait puisse exprimer cette reconnaissance qui pourrait se manifester

138 L'Association des centres culturels de rencontres (ACCR) a été lancée en 1972 par Jacques Rigaud et Jacques Duhamel. Elle regroupait six grands lieux de patrimoine habités par des projets contemporains (Royaumont, La Chartreuse, Arc-et-Senans, Fontevault, etc.).

139 Alors président de l'ACCR.

140 Directeur de l'ACCR.

141 Le comité interministériel à l'intégration sera finalement créé sous le gouvernement Rocard, en même temps que le Haut Conseil à l'intégration (décret n° 89-881 du 6 décembre 1989 portant création du comité interministériel à l'intégration).

142 <http://discours.vie-publique.fr/notices/023003374.html>

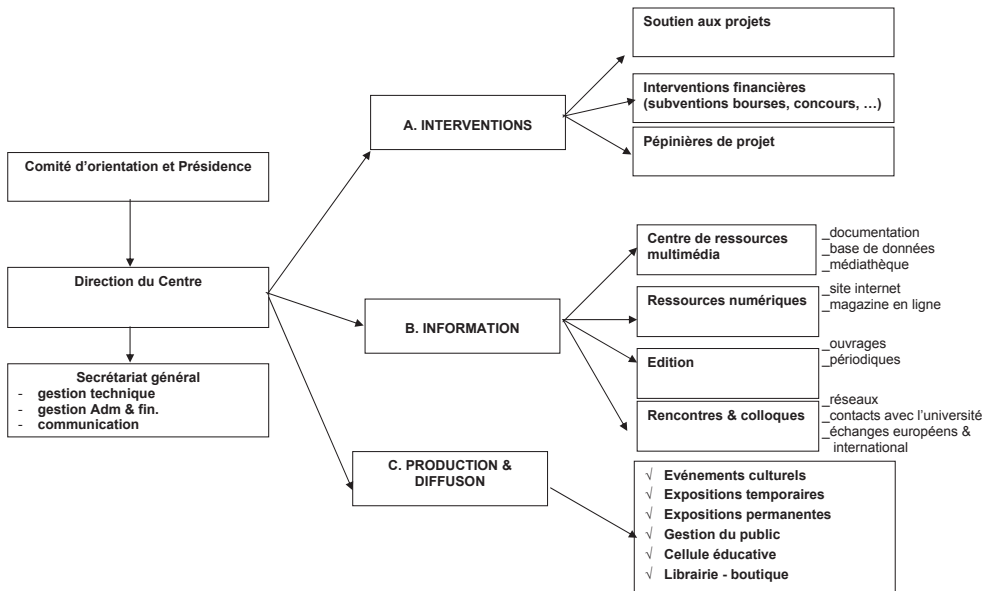
à travers la création d’un lieu de mémoire consacré à l’immigration. Nous approfondissons ensemble cette idée. [...]

S’agissant de l’action publique, le Gouvernement garde évidemment sa responsabilité. C’est pourquoi, je souhaite que l’ensemble des ministres finalisent ou engagent des réflexions sur ce thème de l’intégration. Je réunirai – je crois que ce sera la première fois depuis douze ans – un comité interministériel à l’intégration, au cours du premier trimestre 2003. À cette occasion, un programme inspiré des principes que je viens d’évoquer devant vous sera publiquement présenté.

Peu après cette réunion, je fais part à Richard Senghor de mon souhait, si le projet se prend forme, de participer à l’élaboration de ce « lieu de mémoire consacré à l’immigration », selon les mots du Premier ministre. Dans le même temps, la question du devenir de l’ADRI commence à se poser, le GIP constitué en 2008 étant à durée déterminée de cinq ans. Richard Senghor me propose alors de travailler à un « scénario » présentant dans une courte note comment pourrait se constituer ce « lieu ».

Extrêmement motivé et enthousiaste, je rédige en un week-end dans ma maison du Jura une note<sup>143</sup> que je transmets dès la semaine suivante au conseiller de Jean-Pierre Raffarin. Sa première mouture tient compte de la « commande » de Matignon, laquelle pose un certain nombre d’impératifs dans la définition du projet : ce lieu de mémoire ne doit pas être un musée, plutôt un « centre de ressources » ; il ne doit pas coûter cher (il y a au même moment des débats sur le coût du musée des arts premiers) ; il doit être l’occasion de repositionner l’ADRI,

**Schéma de fonctionnement du pôle culturel (annexe à la note)**



143 Ce manuscrit a été déposé au musée de l’Histoire de l’immigration.

dans une logique de regroupement des organismes du champ immigration-intégration en « pôles » structurants. D'emblée, je propose d'associer l'ADRI, la DCI du FASILD et d'autres organismes publics au projet, pour en faire le « pôle culturel » de l'intégration.

Richard Senghor n'approuve aucune option mais il souhaite réunir un groupe de travail avant la fin de l'année 2002. Cependant, la question du devenir de l'ADRI, ainsi que différents événements extérieurs, notamment la crise irakienne, retardent son organisation. Le projet lui-même reste confidentiel : ni le personnel de l'ADRI – à part mon assistante, Salima Yazı – ni les tutelles ne sont au courant. Je perçois néanmoins que les tutelles ont une certaine hésitation sur le devenir de l'ADRI et que la position du Budget et du Contrôle financier est clairement de fermer l'Agence « pour faire des économies et parce que le personnel n'est pas fonctionnaire ».

Christiane Herrero, directrice de la DCI, dont je suis très proche, apporte son soutien à ce projet. La tutelle (DPM) a une attitude plus circonspecte, elle ne souhaite pas se prononcer. Le GIP ADRI avait été constitué en 1998 pour cinq ans. Il était donc prévu que son assemblée générale, dans laquelle l'État était majoritaire, se prononce sur son prolongement ou sa dissolution. J'avais bien évidemment fait part de mes propositions d'intégrer l'Agence dans un nouveau projet, mais les tutelles de l'ADRI attendaient un signal politique. Je précise également que Jean Gaeremynck, qui est alors le directeur de la DPM, est également le président du GIP ADRI et assure le secrétariat du CII.

Ce fameux CII, dont la relance a été annoncée par Jean-Pierre Raffarin, tarde à s'organiser. Je décide alors d'adresser aux différentes tutelles, confidentiellement, le projet remanié en fonction des axes souhaités par Matignon. La note que je prépare le 26 février est envoyée aux financeurs de l'ADRI<sup>144</sup>. Elle dit en substance que les trois axes de la politique publique d'intégration – accueil, insertion sociale et professionnelle, lutte contre les discriminations – s'adressent en priorité à trois types de populations : les migrants, les personnes immigrées vivant en France, les personnes d'origine étrangère. Parallèlement, il est plus que jamais nécessaire de travailler en profondeur sur l'ensemble de la société française pour :

- réfléchir sur les représentations de « l'autre », l'identité, le sentiment d'appartenance ;
- assurer le travail de mémoire et de reconnaissance des faits liés aux migrations et à la présence étrangère ;
- retrouver un sens au « vivre ensemble » ;
- valoriser une image de la France ouverte et plurielle ;
- construire une culture commune ;
- s'interroger sur le rapport au monde, la place de la France, la diversité culturelle ;
- accepter la réalité des mobilités humaines ;
- aider à comprendre l'histoire, la réalité et les enjeux de population ;
- mettre en balance l'image de la France dans le monde et l'apport des cultures étrangères à notre pays ;
- donner aux jeunes générations les moyens de comprendre et d'affronter les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle, dans un monde nécessairement plus ouvert et plus compétitif.

144 Voir dans mes archives personnelles projet CRMI 2002/ fichier « fiche-ADRI.rtf ».

La perspective assez proche (avant juin 2003) d'une décision concernant le renouvellement éventuel du GIP ADRI et le souhait annoncé par le Gouvernement de clarifier la politique d'intégration offrent l'occasion de proposer un changement profond d'orientations pour l'Agence, qui s'inscrit dans la continuité des savoir-faire existant à l'ADRI depuis vingt-cinq ans, tout en répondant au souhait exprimé par le Premier ministre de relancer la réflexion autour d'un centre national consacré à l'histoire et aux cultures de l'immigration.

Cette note propose le rattachement de l'ADRI à un pôle, qui est à construire, tourné vers les approches culturelles, l'information et le grand public. Ce nouveau pôle devrait avoir à la fois une fonction de cohérence et une fonction d'affirmation de la politique publique : il devrait être non seulement un lieu représentatif, permettant la reconnaissance de la place de l'immigration dans la société française, mais aussi un lieu de rencontres, de confrontation, de pédagogie, et même d'émotion. Il devrait être aussi bien un mémorial qu'un lieu de culture commune et de métissage. Enfin, il devrait accueillir largement les thématiques du XXI<sup>e</sup> siècle : les mobilités humaines, la diversité culturelle, le rapport à l'autre, la lutte contre les discriminations, etc.

Pour pouvoir fonctionner, une telle institution devrait à terme disposer :

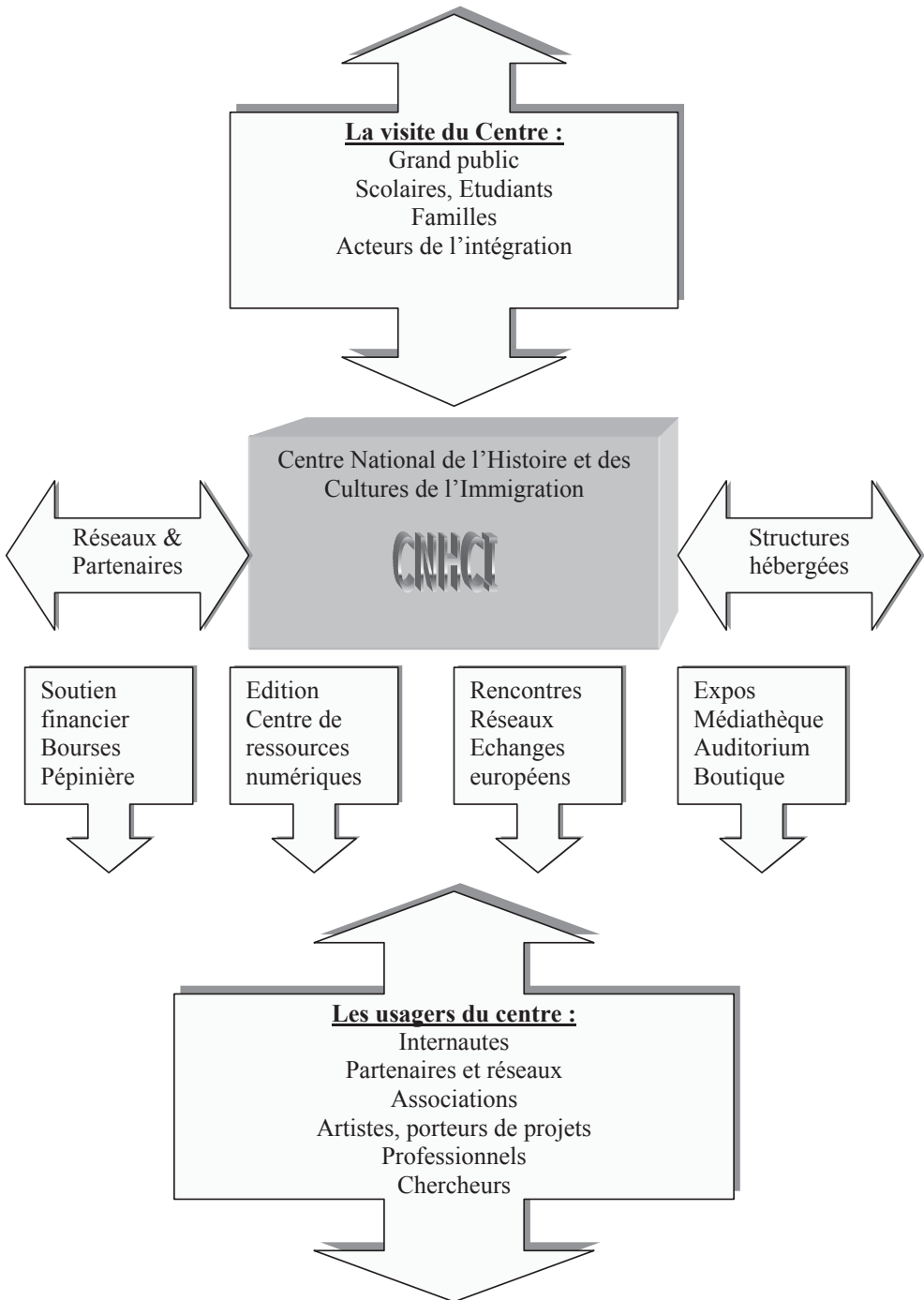
- d'un lieu à identité forte afin d'accueillir du public et de présenter des événements ;
- de « ressources permanentes » à la disposition du plus grand public ;
- de moyens de production et de diffusion [...] ;
- de moyens éventuels de conservation ;
- de moyens d'intervention, à la manière du CNL ou du CNC ;
- d'un projet qui soit à la fois fort, clair et accepté par tous.

Le schéma général d'un centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration est également proposé.

Peu de temps après, le cabinet du Premier ministre me fait savoir que la proposition est approuvée dans son principe, que la DPM prépare une fiche pour le CII, qui se réunira le 10 avril 2003 et qu'un « homme politique », sera désigné pour présider la mission de préfiguration qui sera constituée.

Pour cette présidence, le nom de Bernard Stasi a circulé, mais ce sera finalement Jacques Toubon qui sera sollicité. À ce moment-là, Jacques Toubon est au Conseil d'État, il n'a plus de mandat électif et dispose donc de temps et d'énergie pour conduire ce projet.

## Le centre dans son environnement



## Le comité interministériel à l’intégration (avril 2003)

Parmi les cinquante-cinq mesures arrêtées par le CII, deux initiatives, l’une pour faire connaître l’apport des immigrés à la construction et à l’histoire de la France, l’autre agissant sur le reflet qu’en donnent quotidiennement les médias, notamment la télévision, puissant constructeur d’image, concernent directement la question du « regard » porté sur les immigrés. Le compte rendu de la réunion dit :

Suite au constat, selon lequel les représentations de l’immigration et des immigrés, trop souvent négatives, sont porteuses d’attitudes discriminatoires, conscientes ou non, qui constituent des freins d’autant plus forts à l’intégration qu’elles peuvent parfois également être intériorisées par les immigrés eux-mêmes et leurs descendants, la modification en profondeur des attitudes individuelles et collectives et des comportements qu’elles génèrent est apparue dès lors comme une nécessité.

C’est la mesure n° 38, intitulée « Créer un centre de Ressources et de Mémoire de l’immigration », qui constitue le point de départ d’un programme patrimonial et mémoriel.

### **Fiche n° 38. Créer un centre de Ressources et de Mémoire de l’immigration**

#### **Situation actuelle**

À la différence de ce qu’on peut observer dans d’autres pays, il n’existe pas en France de lieu de mémoire de l’immigration. Pourtant, notre pays a connu tout au long de son histoire des apports migratoires qui ont contribué à renouveler sa population, renforcer son économie, enrichir sa culture et façonner son visage actuel.

#### **Objectifs**

Mettre en valeur le rôle de l’immigration dans la construction de la France, d’un point de vue politique, économique, social et culturel par la création d’un lieu-ressources emblématique ouvert au grand public.

#### **Mesures**

Mettre en place, sous la responsabilité de Jacques Toubon, conseiller d’État, ancien ministre de la Culture, ancien garde des Sceaux, une mission de préfiguration destinée à approfondir la réflexion sur ce que pourrait être ce lieu de mémoire et proposer des solutions opérationnelles à l’occasion du prochain Comité interministériel à l’intégration.

Les consultations nécessaires devront être menées afin de définir un projet qui associera histoire et mémoires. Lieu de pédagogie, de recherche de culture, de débats, celui-ci devra avoir une fonction patrimoniale, mais aussi un rôle de producteur de culture et de signes ; point de repère pour les générations, il enseignerait le passé et ouvrirait sur l’avenir en abordant les thématiques contemporaines telles que la mobilité humaine, la diversité culturelle, le rapport à l’autre... La mission devra également déterminer un site d’accueil. Elle sera constituée d’un comité de pilotage comportant les administrations concernées et des personnalités qualifiées d’un comité scientifique réunissant des experts choisis dans les milieux scientifiques et associatifs.

Elle prendra appui sur l’actuel GIP-ADRI (groupement d’intérêt public pour le développement des relations interculturelles) et nouera l’ensemble des partenariats nécessaires.

#### **Modalité de mise en œuvre**

Pour mettre en œuvre ce projet, il conviendra de mettre en place une mission de préfiguration, ainsi qu’un organisme de préfiguration par la transformation en fin d’année 2003 de l’actuel GIP ADRI, dont la mission et les moyens seraient recentrés sur la réalisation de ce projet.



Notons que cette proposition ne mentionne pas de musée et ne se prononce pas sur la proposition, discutée au cabinet du Premier ministre, de rassembler différentes structures administratives déjà en place. D'une certaine façon, il s'agit donc d'une demi-mesure, ou pour le dire autrement, d'un ballon d'essai, destiné à éprouver l'idée sans prendre trop de risques politiques. Toute latitude est laissée au président Toubon, qui s'appuie pour sa mission sur le GIP ADRI.

De fait, après le CII du 10 avril et avant l'AG du GIP, qui doit se tenir le 14 mai 2003, les tutelles décident, confidentiellement, que le GIP ADRI ne sera prolongé que temporairement, jusqu'aux décisions qui suivront le rapport Toubon<sup>145</sup>. Le GIP sous ma direction va être réorienté immédiatement comme dispositif d'appui à la mission Toubon, et le service Formation, dont j'avais proposé qu'il soit transféré au FASILD, sera purement et simplement fermé. Évidemment, je ne peux en parler à mon équipe et les représentants du personnel commencent à s'inquiéter de licenciements éventuels. Je réponds par écrit aux questions avec toute la clarté possible, mais les décisions ne m'appartiennent pas.

## La mise en place de la mission Toubon à l'ADRI

La réunion de lancement est la première à laquelle participe Jacques Toubon. Jean Gaeremynck<sup>146</sup> explique à l'ancien ministre que la mission qui lui est confiée pourra s'appuyer, matériellement s'entend, sur le GIP. Richard Senghor et Hakim el-Karoui (cabinet de Jean-Pierre Raffarin) ainsi que Benoît Normand (cabinet de François Fillon, ministre des Affaires sociales et de la Solidarité) sont également présents. Jacques Toubon sort alors de son cartable la note que j'avais rédigée et qui lui avait été remise par Richard Senghor. Il assure à Jean Gaeremynck qu'il trouve ce document de travail tout à fait clair comme hypothèse de départ et qu'il va se mettre au travail avec moi sans délai.

Jacques Toubon sort également de son cartable le dernier numéro d'*Hommes et Migrations*, que je lui avais adressé, et explique à la DPM que l'ADRI dispose de compétences internes pour travailler sur le projet. Jacques Toubon ignore alors que la revue *Hommes et Migrations* ne fait pas l'unanimité à la DPM, qui la juge trop contestataire. Un conflit avait d'ailleurs opposé, quelques mois auparavant, le rédacteur en chef de la revue, Philippe Dewitte, au directeur de la DPM, à propos d'un numéro consacré à l'asile<sup>147</sup>. C'était en effet un sujet sensible et le numéro était sorti juste avant que le ministre de l'Intérieur<sup>148</sup> annonce la fermeture de Sangatte. Jacques Toubon qui ne connaissait pas l'histoire de ce numéro, n'avait sans doute pas prémédité cette petite provocation, mais il indiquait ainsi, comme il le fera en permanence par la suite, qu'il comptait agir en toute liberté. Paradoxalement,

145 Jacques Toubon, *Mission de préfiguration du centre de ressources et de mémoires de l'immigration*, La Documentation française, 2004.

146 Directeur de la Population et des Migrations, tutelle de l'ADRI.

147 Catherine Wihtol de Wenden (dossier coordonné par), « Les frontières du droit d'asile », *Hommes et Migrations*, n° 1238, juillet-août 2002.

148 Nicolas Sarkozy.

le même numéro comportait d'ailleurs une chronique de Philippe Dewitte, antérieure à mes discussions avec Matignon, qui revenait sur le rapport Schwartz – El-Yazami et justifiait le fait qu'un tel centre, qui restait à créer, ne devait pas être un « musée », mais un lieu vivant, « car il ne s'agit pas de statufier des populations désincarnées dans un passé édulcoré, édifiant, mais bien de participer à la construction d'une identité nationale renouvelée, capable de prendre en compte l'apport de populations qui ont participé à la prospérité, au rayonnement et à la liberté de la France <sup>149</sup> ».

Au cours de cette réunion, la prolongation pour treize mois du GIP ADRI, dont la convention arrive à échéance, est entérinée : les missions de l'Agence sont réorientées dans le sens d'un soutien au projet. La mission de préfiguration ne fonctionne pas parallèlement à l'ADRI, elle y est intégrée. Jacques Toubon expose enfin son programme de travail en cinq points <sup>150</sup> :

1. La mobilisation de l'ensemble des ministères concernés. Pour cela il se propose de rencontrer les différents ministres. Il est évoqué le principe d'une réunion interministérielle fin juin pour cadrer le projet.
2. Parallèlement, il a l'intention de mettre en place trois instances d'appui à la mission : un comité technique regroupant les conseillers techniques ou directions des ministères concernés, ainsi que le Fasild et l'ADRI, un conseil scientifique regroupant une vingtaine d'experts, des universitaires, des scientifiques, un ou deux employeurs, un spécialiste de muséographie ; enfin un forum auquel participeront les associations, qui devra se réunir trois fois avant la fin de la mission.
3. Il demande un inventaire complet de l'immobilier public susceptible d'accueillir le futur centre.
4. Il souhaite organiser un colloque à la rentrée avec « une forte orientation historique » afin d'arrêter les fondements scientifiques du projet.
5. Il fait part de son désir de mettre en place une opération axée vers le grand public, sur le thème des « archives populaires », en invitant les gens d'origine étrangère à témoigner ou à contribuer au projet. Cette opération pourrait être réalisée par un opérateur média (TV, presse).

La réunion de lancement achevée, Jacques Toubon me dit qu'il veut se mettre immédiatement au travail. Rendez-vous est pris pour une première réunion dans mon bureau de l'ADRI, dans le XI<sup>e</sup> arrondissement. Le personnel de l'ADRI est assez circonspect sur la tournure des événements : certains salariés voient avec intérêt une nouvelle dynamique s'instaurer, d'autres, notamment Philippe Dewitte, accueillent avec méfiance une mission présidée par un homme politique, d'autres enfin sont opposés à tout changement, comme c'est souvent le cas.

Lors de cette première réunion, Jacques Toubon me demande de lui donner à lire ce qui me semble important sur les thèmes que nous avons à traiter. Je lui propose *Le Creuset français*, de Gérard Noiriel, *Faire France*, de Michèle Tribalat,

149 Philippe Dewitte, « Vers la création d'un musée de l'immigration », *Hommes et Migrations*, n° 1238, juillet-août 2002.

150 Voir dans mes archives personnelles la note de travail datée du 13 mai 2003 intitulée : « Préfiguration du Centre de ressources et de mémoire de l'immigration ».

et *Qu'est-ce qu'un Français ?*, de Patrick Weil<sup>151</sup>. Je découvre alors la boulimie de travail et la curiosité de l'homme qui va littéralement se passionner pour le sujet. Nous avons ensuite une longue discussion à bâtons rompus, dans laquelle il revient sur l'importance à ses yeux de la démarche objectivante de l'histoire, en opposition à la démarche mémorielle. Nous tombons d'accord sur le fait qu'il faut favoriser une approche patrimoniale, telle que suggérée dans le rapport Schwartz – El-Yazami, plutôt qu'une approche tournée vers la création et les nouvelles formes de cultures urbaines. Je comprends à ce moment que le hip-hop n'est vraiment pas sa tasse de thé. Nous sommes sensibles à l'idée de Driss el-Yazami, selon laquelle reconnaître l'histoire de l'immigration est un moyen de légitimer l'immigration et de redonner leur fierté aux populations d'origine étrangère.

Surtout, nous nous mettons d'accord sur l'idée que l'institution doit avoir une position centrale pour être légitime, c'est-à-dire être à Paris et non en banlieue ou en province, et installée dans un grand monument, afin de s'enraciner dans l'histoire et dans les institutions symboliques de la France. Je lui fais part de mes expériences à la Saline royale d'Arc-et-Senans avec les Centres culturels de rencontres et Jacques Rigaud. Nous nous rappelons qu'en 1994 il s'était opposé, lorsqu'il était ministre de la Culture et que j'étais directeur de la Saline, à une OPA agressive du conseil général, qui entendait reprendre le pouvoir sur la « fondation » créée en 1971. Nous nous retrouvons la semaine suivante. Il a lu tous les documents et les livres que je lui ai remis et il m'expose sa conception du projet :

Nous n'allons pas faire un nouveau rapport au Premier ministre. Nous allons « faire » le projet. Nous n'allons pas faire le contraire de ce qui est dans le rapport remis à Lionel Jospin, nous allons l'enrichir en nous entourant des meilleurs spécialistes. Le « mémoriel » n'est pas la bonne approche. Puisque l'immigration est un sujet de débat, il faut adopter une approche scientifique incontestable, et l'approche scientifique sur l'immigration, c'est l'histoire. Je veux donc m'entourer des meilleurs spécialistes de la question.

L'approche de l'ADRI jusqu'à cette date avait été plutôt sociologique et la plupart des scientifiques qui travaillaient dans l'environnement de l'ADRI étaient des sociologues ou des politologues. Mais nous avons un historien dans l'équipe : Philippe Dewitte. Lors de la réunion suivante, Jacques Toubon rencontre Philippe, avec qui nous commençons à élaborer une liste des spécialistes « incontournables », qu'il fallait absolument réunir dans le futur comité scientifique. Philippe Dewitte, connu et apprécié de la plupart des scientifiques et intellectuels de l'immigration (il vient de diriger un « état des savoirs » aux éditions La Découverte), réussit à convaincre bon nombre de ceux-ci de rejoindre le groupe de travail scientifique, dont il assurera lui-même le secrétariat. Dès la première réunion avec Jacques Toubon, le 24 juin 2003, les participants sont étonnés de l'ouverture d'esprit de Jacques Toubon et, bien vite, les réticences éventuelles tombent devant l'évidence : il y a une chance unique de réaliser ce projet attendu depuis que des historiens, au début des années quatre-vingt-dix, avaient lancé l'idée d'un Ellis Island à la française.

---

151 Voir la bibliographie.

Le comité scientifique (CS) est finalement constitué<sup>152</sup> :

- Azouz Begag, sociologue, chercheur au CNRS (laboratoire d'Économie des transports, Lyon); auteur du roman autobiographique *Le Gone du chaâba* (Seuil, 1986) et de l'essai *Les Déroutilleurs. Ces Français de banlieue qui ont réussi* (Mille et une nuits, 2002).
- Philippe Bernard, chef de section à la rubrique « Société » du *Monde*; auteur d'*Immigration : le défi mondial* (Folio, 2002).
- Marie-Claude Blanc-Chaléard, historienne, spécialiste des Italiens en France; auteur de *L'Immigration en France* (La Découverte, coll. « Repères », 2001).
- Martine de Boisdeffre, conseiller d'État, directeur des Archives de France (représentée dans les réunions par Pascal Even).
- Françoise Cachin, ancienne directrice du musée d'Orsay, ancienne directrice des Musées au ministère de la Culture.
- Philippe Dewitte, historien, rédacteur en chef de la revue *Hommes et Migrations*, chercheur associé à l'unité de recherche « migrations et sociétés » (CNRS); auteur des *Mouvements nègres en France. 1919-1939* (L'Harmattan, 1985) et d'*Immigration et Intégration. L'état des savoirs* (La Découverte, 1999).
- Geneviève Dreyfus-Armand, directrice de la bibliothèque de Documentation internationale contemporaine (BDIC) de Nanterre (structure organisatrice des expositions du musée d'Histoire aux Invalides); historienne, spécialiste des Espagnols en France.
- Driss el-Yazami, délégué général de l'association Génériques, vice-président de la Ligue des droits de l'homme, co-auteur du *Rapport pour la création d'un centre national de l'Histoire et des Cultures de l'immigration* (2001).
- Bertrand-Pierre Galey, directeur général du Muséum d'histoire naturelle, ancien conseiller pour l'immigration, l'intégration, et la nationalité au cabinet de Simone Veil, ancien directeur de la Caisse des monuments historiques.
- Nancy Green, historienne américaine, directrice de recherches à l'École des hautes études en sciences sociales (ÉHÉSS), spécialiste des migrations juives en France et aux USA; auteur du livre comparatif sur l'histoire des immigrés juifs d'Europe orientale dans la confection à Paris et à New York, *Du sentier à la 7<sup>e</sup> avenue* (Seuil, 2000).
- Emmanuel Hoog, président de l'Institut national de l'audiovisuel (INA).
- Philippe Joutard, historien, spécialiste de l'histoire orale, directeur du groupement scientifique Nord-Méditerranée en 1988, recteur de l'académie de Besançon en 1989; auteur, entre autres, de *Ces voix qui nous viennent du passé* (Hachette, 1983), éditeur des *Étrangers dans la Résistance en France* (catalogue de l'exposition du musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, 1992).
- Zaïr Kédadouche, inspecteur des affaires sociales, membre du HCI; auteur de *Zaïr le Gaulois* (Grasset, 1996) et de *La France et les Beurs* (La Table ronde, 2002).
- Elikia M'Bokolo, historien de l'Afrique contemporaine, directeur d'études à l'ÉHÉSS (Paris); auteur de *L'Afrique au XX<sup>e</sup> siècle* (Seuil, 1985).
- Gérard Noiriel, historien et politologue, professeur à l'ÉNS, fondateur de l'association L'Intelligence de l'Europe; auteur du livre fondateur *Le Creuset français* (Seuil, 1988).

152 Qualité des membres en 2003, telle qu'elle figure dans le rapport au Premier ministre.

- Michelle Perrot, historienne, spécialiste du mouvement ouvrier au XIX<sup>e</sup> siècle, des femmes et des mouvements féministes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles; éditeur (avec Georges Duby) d'une monumentale *Histoire des femmes en Occident* (Perrin, 2002).
- Bernard Phan, professeur d'histoire en khâgne au lycée Henri-IV, vice-président de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie
- Krzysztof Pomian, historien et philosophe, directeur de recherches au CNRS, conseiller de la rédaction de la revue *Le Débat*.
- Rémy Schwartz, maître des requêtes au Conseil d'État, professeur associé à l'université de Versailles-Saint-Quentin, coauteur en 2001 du *Rapport pour la création d'un Centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration*.
- Patrick Simon, démographe, Institut national d'études démographiques (INÉD), président du conseil d'orientation du GÉLD; coauteur du *Belleville des juifs tunisiens* (Autrement, 1998).
- Émile Temime, historien, professeur émérite de l'université de Provence, directeur du groupe d'histoire des migrations à l'École des hautes études en ÉHÉSS de Marseille; commissaire avec Pierre Milza et Laurent Gervereau (BDIC) de l'exposition *Toute la France* et coéditeur du catalogue (Somogy, 1995); directeur avec Pierre Milza de la collection « Français d'ailleurs, peuples d'ici » (Autrement); auteur de nombreux ouvrages sur les Maghrébins en France et sur Marseille, ville d'immigration, et de *France, terre d'immigration* (Gallimard, 1999).
- Joël Thoraval, président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) représenté par Gérard Fellous.
- Michèle Tribalat, démographe (INÉD), responsable de l'enquête « Mobilité géographique et insertion sociale » de l'INÉD-INSÉÉ, qui a donné lieu, entre autres, à la publication *Faire France : une grande enquête sur les immigrés et leurs enfants* (La Découverte, 1995); ancien membre du HCI.
- Vincent Viet, historien, IEP, professeur à l'ÉNS de Cachan, chercheur associé à l'institut d'Histoire du temps présent (CNRS); Auteur de *La France immigrée : construction d'une politique. 1914-1997* (Fayard, 1998).
- Marie-Christine Volovitch-Tavares, historienne, chercheur associé au centre d'histoire de l'Europe du XX<sup>e</sup> siècle, Fondation nationale des sciences politiques. Spécialiste de l'immigration portugaise; auteur de *Portugais à Champigny, le temps des baraques* (Autrement, 1995).
- Patrick Weil, politologue, professeur à l'IEP; auteur d'un rapport pour le Premier ministre en 1997 sur les législations de l'immigration et de la nationalité; auteur de *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration. 1938-1991* (Calmann-Lévy, 1991).
- Catherine Wihtol de Wenden, politologue, directrice de recherches (FNSP-CÉRI), spécialiste de la vie politique et sociale dans l'immigration (« beurgeoisie ») et des politiques migratoires européennes; auteur des *Immigrés et la politique : cent cinquante ans d'évolution* (Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1988).

En parallèle est mis en place un comité technique, véritable cellule de pilotage politique du projet, qui regroupe les représentants des cabinets et des services des ministères concernés, ainsi que le Fonds d’action et de soutien pour l’intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD), qui finance la mission Toubon, et l’ADRI<sup>153</sup> :

- Georges Ayache, conseiller technique au cabinet du ministre des Affaires étrangères ;
- Manuel Bamberger, délégué adjoint au Développement et à l’Action territoriale, ministère de la Culture et de la Communication ;
- Paul Benayoun, conseiller technique au cabinet du ministre de la Ville ;
- Bénédicte Bonnet, conseillère technique au cabinet du secrétaire d’État aux anciens combattants, auprès du ministre de la Défense ;
- Céline Calvez (ministère de la Ville) ;
- Rachida Dati, conseillère technique au cabinet du ministre de l’Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales ;
- Jean David, conseiller technique, ministère de la Jeunesse, de l’Éducation nationale et de la Recherche ;
- Hakim el-Karoui, conseiller technique du Premier ministre ;
- Olivier Faron, conseiller pour les sciences humaines et sociales et les relations science et société au cabinet du ministre de la Recherche et des Nouvelles Technologies ;
- Cyril Grange, ministère de la Recherche et des Nouvelles Technologies ;
- Jean Gaeremynck, directeur de la Population et des Migrations, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité ;
- Jean-Philippe Gaudemet, contrôleur d’État, ministère de l’Économie, des Finances et de l’Industrie ;
- Luc Gruson, directeur de l’ADRI ;
- Éric Lagel, secrétariat d’État aux Anciens Combattants ;
- Benoît Paumier, délégué au Développement et à l’Action territoriale ;
- Georges Rosevègue, chargé de mission à la DDAT ;
- Ariane Salmel, chef du DIPAC, ministère de la Culture et de la Communication ;
- Benoît Normand, conseiller technique, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité ;
- Olivier Rousselle, directeur du FASILD ;
- Richard Senghor, conseiller technique du Premier ministre ;
- et bien sûr, Jacques Toubon, président de la mission de préfiguration du centre de Ressources et de Mémoire de l’immigration.

Dans la pratique, le comité technique est un lieu d’échanges et de débat aussi vifs que ceux du comité scientifique et Jacques Toubon parvient à convaincre les différents interlocuteurs à chaque étape du projet. Le comité technique se réunit mensuellement à partir du 7 juin 2003 dans une salle que nous prêtent les services de Matignon, rue de Bellechasse. Jacques Toubon y dispose bientôt d’un bureau.

---

153 Rétrospectivement, l’absence du cabinet du ministre de la Culture et de la DPM ne manque pas d’intriguer... et ne manquera pas de poser des problèmes par la suite, comme on le verra plus bas.

J'assure le secrétariat de ce comité technique en rédigeant avant chaque réunion une note informelle qui récapitule les progrès du chantier<sup>154</sup>.

Au sein de l'ADRI, un groupe de travail en « mode projet » est mis en place sous ma direction et se réunit une semaine sur deux avec Jacques Toubon. Il comprend huit personnes : Salima Yazı<sup>155</sup> s'occupe du secrétariat de M. Toubon et de la mission, en particulier des relations avec les ministères et des prises de rendez-vous (action 1). Fanny Servole<sup>156</sup> est chargée des relations publiques (médias, mécénat, cabinets, associations) (action 1 et 5). Marie Poinsoy organise le colloque et les forums (actions 2 et 4). Philippe Dewitte<sup>157</sup> assure le secrétariat et l'animation du comité scientifique (action 2). Renaud Sagot<sup>158</sup>, en lien avec Fanny, prépare l'opération grand public (action 5) et il sera chargé de concevoir le site web de préfiguration du centre. Christelle Rey<sup>159</sup> est chargée de répondre aux demandes de recherche documentaire de la mission. André Videau<sup>160</sup> assure le lien avec le FAS, le milieu associatif et les acteurs culturels du champ de l'immigration. Je me charge plus particulièrement du comité technique, de l'action 3 et des relations quotidiennes avec le président de la mission.

Mais il s'agit maintenant d'informer clairement les agents de l'ADRI de ce nouveau projet, qui va entraîner une redéfinition des missions et des priorités de l'Agence. L'assemblée générale extraordinaire du GIP se tient dans la matinée du mercredi 14 mai 2003. L'après-midi même, je convoque une assemblée générale du personnel afin de rendre compte aux agents des décisions prises par l'AG : reconduction du GIP jusqu'en décembre 2004 afin d'assurer la mission de préfiguration du centre d'histoire et de mémoire de l'immigration ; réorientation des missions de l'ADRI prenant effet immédiatement ; fermeture du service Formation à la fin de l'année 2003.

Je rappelle à l'équipe que le GIP ADRI avait été constitué pour cinq ans en 1998 et que sa reconduction était discutée depuis plusieurs mois. Je fais un compte rendu de l'évolution des scénarios sur l'avenir de l'ADRI depuis l'été 2002, en insistant, d'une part, sur le fait que l'évolution prévisible du GIP était la fermeture en décembre 2003, d'autre part, sur l'impossibilité d'associer l'ensemble du personnel aux débats de ces derniers mois afin de respecter la consigne donnée par les cabinets de MM. Raffarin et Fillon.

J'explique que le scénario d'un pôle tourné vers les approches culturelles, que j'ai défendu auprès du Gouvernement, a été retenu plutôt qu'une fermeture de l'Agence et qu'il a été présenté en janvier comme décision faisant partie des mesures du comité interministériel de l'intégration, qui s'est finalement réuni le 10 avril.

---

154 Ces notes sont consultables dans mes archives sous forme numérique (dossier GRUSON/mission Toubon).

155 Alors secrétaire du directeur de l'ADRI, dont elle est aussi la plus ancienne salariée.

156 Recrutée peu de temps auparavant. Il n'y avait pas de fonction « communication » au sein de l'ADRI.

157 Responsable du pôle Édition de l'ADRI et d'*Hommes et Migrations*.

158 Responsable des systèmes d'information et webmestre de l'ADRI.

159 Responsable du centre de ressources de l'ADRI, elle quittera l'équipe en avril 2005.

160 Conseiller culturel de l'ADRI (bénévole, car il est déjà retraité depuis 1995). André Videau est mort le 8 août 2015, au moment même où je rédigeais ce chapitre.

J'informe le personnel qu'au fur et à mesure des discussions, trois activités de l'ADRI ont posé un problème : *Hommes et Migrations*, les activités européennes et le service Formation (dont j'avais proposé le rattachement au département correspondant du FASILD).

1. En réponse aux doutes émis par M. Gaeremynck sur la poursuite de l'édition de la revue par l'ADRI, Christiane Herrero avait proposé la constitution d'un groupe de travail qui réfléchirait aux améliorations possibles. Les conclusions de cette réflexion avaient été transmises aux tutelles le jour même, lors de l'assemblée générale extraordinaire du GIP, et elles avaient été acceptées.
2. La question de la place des dossiers européens dans le nouveau projet n'a finalement plus été soulevée.
3. La DPM avait annoncé, en avril 2003, la décision de fermer le service Formation, et ce, malgré les besoins en formation qui sont exprimés dans la plupart des fiches rendues par le comité interministériel. L'opinion des tutelles était en fait que la formation ne devrait plus être subventionnée mais devrait s'inscrire dans une logique d'appels d'offres et de marchés. Il y avait également une vraie défiance envers les prestations de formation de l'ADRI, en dépit des efforts déployés depuis sept ans pour professionnaliser ce service, et, paradoxalement, malgré le fait que le service Formation de l'Agence soit sollicité par la DPM pour faire l'ingénierie des formations autour des contrats d'accueil et d'intégration nouvellement mis en place.

Le personnel accueille ces annonces avec circonspection, me reprochant de ne pas avoir associé l'équipe à la réflexion. Les responsables de formation sont évidemment fortement opposés à la fermeture prochaine du service. Mais à vrai dire, la petite équipe réunie autour de Jacques Toubon s'est mise au travail dans l'enthousiasme, et c'est ce qui a mis en branle la transformation de l'Agence, malgré certaines dissensions internes.

Lors de la première réunion du comité technique, le 17 juin, j'ajoute au programme de travail défini par la mission trois points, dont je serai également la cheville ouvrière aux côtés de Jacques Toubon. En premier lieu, nous exprimons au comité notre souhait de pouvoir lancer des actions de préfiguration (collecte de fonds, colloques, manifestations) sans attendre la rédaction du rapport, c'est-à-dire dès la rentrée 2003. En filigrane, nous souhaitons bien sûr que nos tutelles se posent la question des moyens financiers attribués à la mission en 2003 et en 2004. Ensuite, j'attire l'attention de Jacques Toubon sur la nécessité de réfléchir sans attendre les conclusions de la mission à la forme juridique de la future institution. Plusieurs scénarios pourraient être étudiés : soit transformation du GIP actuel de l'ADRI en élargissant le partenariat au privé, soit création d'un établissement public industriel et commercial (ÉPIC) à tutelle partagée entre plusieurs ministères avec une fondation privée en appui. Évidemment, abriter le projet dans un établissement public administratif (ÉPA) nous paraît exclu au départ, même si cette solution est finalement imposée par le ministère de la Culture un an après pour des raisons que nous évoquerons par la suite. Enfin, Jacques Toubon est persuadé que les grands patrons des entreprises françaises vont soutenir le projet, eu égard au rôle historique de ces entreprises dans l'histoire de l'immigration. Il imagine créer sur le modèle anglo-saxon une grande fondation qui œuvrerait à collecter la « mémoire industrielle » des Trente Glorieuses.



À partir de ce moment commence une « tournée des grands-ducs », qui va débiter comme annoncé par une visite à tous les ministres concernés du gouvernement Raffarin, pour les convaincre. Ils nous reçoivent, Jacques Toubon et moi, avec une certaine bienveillance.

Certains nous semblent même enthousiastes : Dominique de Villepin, ministre des Affaires étrangères, rencontré début juillet, nous dit à quel point l'image de la France à l'étranger est tributaire de la manière dont nous traitons les étrangers, et que s'agissant de la question migratoire et de la diversité culturelle, il manque des clés pour comprendre l'avenir.

Luc Ferry, ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, est très séduit par le projet et propose immédiatement que son ministère fasse un inventaire de ce qui existe dans les programmes scolaires en matière d'histoire de l'immigration. Enthousiasme également chez Claudie Haigueré, ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles Technologies et chez Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la Ville.

Un bon accueil nous est également réservé par le ministre du Budget, Jean-François Copé, qui, avec son expérience d'élu local, mesure à quel point ce projet peut donner du sens au « vivre ensemble ». Même réaction chez Dominique Perben, le garde des Sceaux. Enfin, Nicolas Sarkozy, qui est alors ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales, et François Fillon, ministre des Affaires sociales et de la Solidarité, nous assurent également de leur soutien. Leurs conseillers, Rachida Dati et Benoît Normand, sont d'ailleurs très actifs dans le comité technique de la mission de préfiguration.

Malheureusement, Jean-Jacques Aillagon ne cache pas une grande hostilité au projet : il signifie à Jacques Toubon que l'immigration n'est pas un sujet qui relève du champ culturel, que ce projet ne rencontrera aucun succès auprès du public, et que le ministère de la Culture doit se recentrer sur ses grands établissements nationaux et éviter la dispersion sur des sujets qui ne sont pas au cœur de sa mission. À propos de l'implantation éventuelle du centre au palais de la Porte dorée, hypothèse pour laquelle il a été saisi par écrit dès le mois de mai, le ministre nous oppose une fin de non-recevoir, en disant que ce bâtiment est trop coûteux à rénover, et qu'il y a déjà un projet de réutilisation.

Simultanément, le conseil scientifique s'est réuni et mis au travail : il a rédigé sous la direction de Philippe Dewitte une sorte de règlement intérieur, et il s'entend assez vite sur le périmètre scientifique du « centre », car tout le monde est d'accord au départ pour ne pas parler de « musée ». Dans le compte rendu de la première réunion, Philippe Dewitte écrit <sup>161</sup> :

Il faudra donc réfléchir et chercher sérieusement à la fois la localisation du centre et son nom, car si personne ne souhaite l'appellation de « musée », qui risque de faire fuir un public intimidé par les lieux de culture, une appellation compliquée (centre, ressource, etc.) risque de nuire à l'identité du lieu et d'être au moins aussi intimidante que le label de musée.

161 Compte rendu du premier conseil scientifique, réuni le 24 juin 2003 à l'ADRI.

Une discussion et ouverte a lieu sur le périmètre scientifique : faut-il considérer le temps long et inclure les mobilités humaines depuis les Gaulois, comme le suggère Philippe Joutard ? Faut-il inclure tous les types de migrations (ultramarines, coloniales, intérieures), comme le défendent plusieurs scientifiques, Patrick Simon par exemple ? Les options sont ouvertes au départ.

## La délicate question du lieu

De mon côté, je commence à étudier sérieusement la question du lieu d’implantation. L’idée d’un monument parisien semblant s’imposer naturellement, Jacques Toubon a demandé au secrétariat général du Gouvernement (SGG) de se saisir du sujet et de nous proposer des immeubles. Il convient de préciser qu’à cette époque, la gestion du patrimoine immobilier de l’État n’était pas centralisée, comme c’est le cas aujourd’hui avec l’agence France Domaine<sup>162</sup>, et chaque ministère disposait de listes plus ou moins à jour, avec des inventaires souvent dispersés. Une réunion est organisée à Matignon, au cours de laquelle il nous est rappelé que l’hypothèse d’une construction neuve ou d’un achat d’immeuble est exclue. La mission est invitée à formuler des scénarios sur la base de bâtiments disponibles. Il en existait de fait un certain nombre à Paris, dont nous connaissions l’existence : le palais de la Porte dorée, ancien musée des Colonies, ancien musée des Arts d’Afrique et d’Océanie (MAAO) ; le palais de Chaillot, qui est préempté côté nord pour un musée de l’architecture et du patrimoine, mais dont certaines surfaces seront éventuellement libérables, le devenir du musée de l’Homme n’étant alors pas tranché ; l’hôpital Laennec, qui avait d’ailleurs fait objet d’un mémoire d’architecture sur sa reconversion en musée de l’immigration ; l’entrepôt des Magasins généraux de la Villette<sup>163</sup> ; l’ancien Centre américain à Bercy, mais qui est déjà pressenti pour abriter la cinémathèque. Et enfin, le toit de la Grande Arche, qui est vide depuis l’échec du projet de fondation et ses aléas ultérieurs.

Dans sa réunion du 24 juin, le comité scientifique définit le lieu « idéal » tout en concédant qu’aucun des lieux évoqués ne correspond parfaitement à cet idéal :

Il est important de ne pas faire de misérabilisme, de mettre au contraire l’accent sur l’apport de l’immigration. La présentation elle-même, les supports utilisés, la qualité de la scénographie, le choix de la localisation du centre ne doivent pas donner l’impression d’une réalisation « au rabais ». Il faut au contraire un lieu prestigieux, central, dans Paris, qui dise symboliquement que l’immigration est partie intégrante de l’histoire nationale.

La réunion à Matignon ne donne pas de résultats très probants, et lors des visites aux différents ministres, Jacques Toubon ne manque pas de rappeler la question importante du choix du lieu.

162 Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

163 Lieu suggéré par Driss el-Yazami. Les bâtiments, ravagés par un incendie, seront finalement réhabilités par la mairie de Paris.

C'est par l'intermédiaire de mon frère François, architecte, que je fais la connaissance de David Mangin<sup>164</sup>, alors engagé dans le concours d'idées lancé par la mairie de Paris pour le réaménagement des Halles. Nous tombons d'accord très vite sur l'idée que le quartier des Halles manque d'une âme, d'un lieu fort culturellement. David Mangin veut « ouvrir » le quartier et le désenclaver. C'est tout naturellement qu'il pense pouvoir réutiliser l'ancienne Bourse de commerce pour ponctuer le quartier et créer un lien entre le Louvre, le Palais-Royal à l'ouest, et le Forum et le centre Pompidou à l'est. Nous imaginons alors une Bourse de commerce transformée en centre de mémoire de l'immigration, fonctionnant comme une métaphore de ce quartier où toutes les populations se croisent. David Mangin imagine même pouvoir désenclaver le bâtiment pour en faire une porte d'entrée majestueuse des Halles. Je rentre au bureau tout excité de cette rencontre et fais part à Jacques Toubon de ces idées. Il est également très emballé, de même que Philippe Dewitte. Il est vrai que le quartier des Halles a une position tout à fait centrale dans la capitale et qu'il est aussi le principal nœud de communication des transports collectifs, près des habitants et accessible des banlieues. Le bâtiment lui-même, que j'ai toujours beaucoup aimé après mon passage chez Claude-Nicolas Ledoux, a une histoire singulière que peu de Parisiens connaissent. Alors que beaucoup de badauds pensent qu'il s'agit d'un bâtiment du XIX<sup>e</sup> siècle, il s'agit en fait d'un bâtiment en avance sur son temps du siècle précédent, qui a été remanié. La parcelle a en réalité une origine très ancienne puisqu'elle abrita dès le XIII<sup>e</sup> siècle l'hôtel de Soissons, transformé en couvent puis en palais par Catherine de Médicis. La tour astronomique cannelée, appelée également colonne Médicis, haute de trente et un mètres, qui servait sans doute d'observatoire, est le seul vestige de cet hôtel. Le bâtiment circulaire, destiné à devenir une halle aux blés, fut édifié entre 1763 et 1767. Il fut admiré dès sa construction comme précurseur d'un urbanisme nouveau et se vit adjoindre une très originale coupole en bois dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. À la fin du XIX<sup>e</sup>, c'est l'architecte Henri Blondel<sup>165</sup> qui le réaménagera en Bourse de commerce, donnant au bâtiment l'aspect que nous lui connaissons actuellement.

Notre enthousiasme fut cependant de courte durée. Le bâtiment avait été cédé par la ville de Paris pour un franc symbolique à la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), et Jacques Toubon m'ayant demandé de prendre rendez-vous avec le président de la chambre de commerce, sa chef de cabinet me fit immédiatement une réponse sans ambiguïté : « Ce n'est pas la peine que Jacques Toubon rencontre le président, ce serait une perte de temps, car la CCIP entend bien conserver l'usage de ce bâtiment et n'envisage absolument pas de l'affecter à une autre fonction. » J'appris par ailleurs de David Mangin que l'entourage de Bertrand Delanoë, auquel l'idée avait été suggérée, s'était montré hostile, estimant qu'un tel projet pourrait stigmatiser le quartier.

La Grande Arche était également un lieu séduisant, car hautement symbolique par sa localisation, son architecture et son histoire. La grande arche de la Fraternité, voulue par François Mitterrand, était en effet une remarquable réussite architecturale,

164 Architecte DPLG et urbaniste, agence SEURA.

165 Architecte haussmannien.

mais le toit n'avait jamais réussi à trouver une fonction pérenne, le Carrefour international de la communication, qui devait l'habiter, ayant connu le fiasco qu'on sait. Le mode d'emploi du monument n'avait pas été trouvé et un premier dépôt de bilan avait eu lieu en 1994. Renseignements pris, l'idée séduisante était en effet un piège : les charges fixes du bâtiment s'élevaient à 2 millions d'euros pour la seule quote-part du toit et ne permettaient pas une exploitation soutenable, avec des surfaces utiles réduites (2 500 m<sup>2</sup> environ). De plus, le seul accès au toit, les ascenseurs ventraux, s'avérait intermittent puisque les ascenseurs se mettaient en arrêt dès que les vents soufflaient à 60 km/h, c'est-à-dire une fois par semaine en moyenne selon le ministère de l'Équipement<sup>166</sup>. Le toit de la Grande Arche sera d'ailleurs définitivement fermé au public en 2010, ce qui démontre après coup la non-fonctionnalité de cette architecture. C'était pourtant à cette époque le monument le plus visité des Hauts-de-Seine (250 000 visiteurs/an).

À l'instar de celle de l'hôpital Laennec, les friches hospitalières n'étaient pas rares à Paris mais suivaient un calendrier de libération extrêmement lent et incompatible avec le calendrier que nous avions fixé. Par ailleurs, le site de Laennec nous semblait, de par sa localisation dans un des quartiers les plus sélects de la rive gauche, assez peu conforme à ce que nous souhaitions. Quant aux autres pistes, il s'agissait en règle générale de fausses pistes : l'ancien Centre culturel américain déjà destiné à devenir la Cinémathèque, le palais de Chaillot trop cher et trop compliqué, la Villette déjà préemptée par la ville de Paris. Globalement, les ministères ne déployaient pas beaucoup d'efforts pour répondre aux attentes de la mission Toubon, en particulier le ministère de la Culture, puisqu'il estimait que l'immigration ne relevait pas de ses missions.

Sur le palais de la Porte dorée, les avis étaient dès le départ très partagés : à titre personnel j'appréciais le bâtiment, mais je le trouvais extrêmement « hautain », donc peu adapté à notre projet. Toutefois, le bâtiment avait ses défenseurs, notamment Richard Senghor, qui m'en avait parlé dès l'automne 2002 et qui y voyait un moyen de rattacher le projet à l'histoire de France.

C'est la raison pour laquelle, dès cette époque, je me suis rendu anonymement un dimanche au palais de la Porte dorée pour examiner ce bâtiment, que j'avais toujours trouvé très solennel et peu accueillant. C'étaient les derniers mois du MAAO et j'eus l'heureuse surprise de constater que le bâtiment un peu mortuaire que j'avais fréquenté des années plus tôt et qui m'avait paru un peu à l'abandon était en meilleure forme : l'Aquarium, qui avait failli fermer dans les années quatre-vingt, me surprenait par la poésie de son atmosphère. Quant au MAAO, s'il proposait toujours ces interminables galeries remplies de vitrines hors d'âge, il avait entrepris depuis plusieurs années une très intéressante série d'expositions temporaires, sous la houlette de Jean-Hubert Martin puis de Germain Viatte. J'y avais vu notamment *La mort n'en saura rien*, qui m'avait beaucoup marqué<sup>167</sup>. Je retournais une seconde fois au palais de la Porte dorée, juste avant sa fermeture, avec mes enfants. La grande salle des fêtes, qui avait été le plus souvent fermée dans le

166 Note de Nicolas Samsøen, conseiller technique, datée du 17 avril 2003, dans les archives papier « correspondance mission Toubon 2003-2004 »/ Salima Yazı.

167 Cette exposition avait reçu 40 000 visiteurs, record absolu pour le MAAO.

passé, était accessible au public, et je fus subjugué par la beauté de son architecture, notamment par cet extraordinaire plafond en gradins, dont les ondulations de stuc font vibrer la lumière à toute heure du jour.

J'avais également commencé, fin 2002, à faire des recherches sur l'histoire du bâtiment et je m'étais procuré un livre peu connu en France, car non traduit, écrit par une historienne de l'architecture américaine, Patricia Morton. J'en fis une petite note de lecture pour Richard Senghor, que je passais ensuite à Jacques Toubon et à notre petite équipe de l'ADRI :

### **À propos d'une réutilisation du site de la Porte dorée**

Alors que la France peine toujours à porter un regard apaisé sur son passé colonial et que l'avenir du site de la Porte dorée demeure incertain, il faut signaler l'existence, malheureusement aux USA (et en anglais), d'un excellent livre<sup>168</sup> sur l'exposition coloniale de 1931. Ce bel ouvrage de 380 pages abondamment illustré de documents d'époque tente de dresser un portrait principalement architectural de cette vaste entreprise de mise en scène de la politique coloniale française. Mais alors que l'exposition ambitionnait de mettre en opposition la grandeur et la rationalité de l'esprit occidental face à la « sauvagerie » du monde « indigène », l'auteur américain, Patricia A Morton<sup>169</sup>, prétend au contraire que l'exposition coloniale de 1931 a inauguré l'ère de la « modernité hybride » en commençant à métisser la culture française et les cultures du monde. Ainsi, l'architecture des pavillons de l'exposition mêle de manière involontaire et inédite le vocabulaire européen et la sophistication de l'art déco à l'architecture et aux décorations exotiques. De même l'exposition coloniale voit l'éclosion de la lutte contre le colonialisme, incarnée par exemple par la contre-exposition des surréalistes.

Ainsi, le résultat de l'exposition fut paradoxalement le développement d'une vision hybride du monde et la reconnaissance progressive des autres civilisations, rendant peu à peu impossible l'ancienne vision coloniale. Au-delà de l'ouvrage, qui intéressera surtout les spécialistes et les érudits, cette étonnante « osmose » pourrait nous aider à penser plus sereinement la réalité du XXI<sup>e</sup> siècle et les apports de l'immigration à la culture française. Elle est peut-être également un fil rouge pour revisiter ce passé et trouver de nouveaux usages aux bâtiments bientôt vacants de la Porte dorée<sup>170</sup>.

Le palais de la Porte dorée avait une image très floue en France. Ou plutôt il restait mal connu, si ce n'est inconnu, du grand public et, pour les spécialistes, il était un sujet de polémique, un peu à l'écart des autres musées nationaux. Il gardait la marque offensante de son passé colonial, qu'on avait en vain cherché à dissimuler. Malgré ses évolutions récentes, il donnait le sentiment d'être perpétuellement à la recherche de sa légitimité<sup>171</sup>. J'apprendrai plus tard qu'on l'avait surnommé le

168 Patricia A. Morton, *Hybrid Modernities, Architecture and Representation at the 1931 Colonial Exposition, Paris*, MIT Press, 2000.

169 Professeur d'histoire de l'architecture au département d'histoire de l'art de l'université de Californie Riverside.

170 Il ne reste plus grand-chose de l'exposition coloniale, sinon le site, intégré au bois de Vincennes, le parc zoologique et bien sûr le bâtiment principal, autrefois musée des Colonies, qui abrite pour quelques jours encore le MAAO, qui lui a succédé par décision d'André Malraux.

171 Voir notamment les travaux cités en bibliographie de Jacqueline Eidelman, Anne Montjaret, Mélanie Roustan.

« Cayenne des musées ». Cependant, ces visites régulières, et le fait que la question de la colonisation soit à l'ordre du jour, me convainquaient progressivement qu'il y avait quelque chose à creuser.

Le MAAO était alors sur le point de fermer et j'appris sur le site internet du musée qu'il était prévu d'en faire un musée des arts décoratifs du xx<sup>e</sup> siècle.

### **Projet d'un musée des arts décoratifs**

Les espaces muséographiques de l'actuel musée du musée national des Arts africains et océaniques, créé en 1960, fermeront au public le 31 janvier 2003. Les collections seront transférées à l'établissement public du musée du Quai Branly, les dernières devant quitter les lieux en avril 2003.

L'aquarium situé au sous-sol du bâtiment restera ouvert au public.

Les salons meublés de Paul Reynaud et du maréchal Lyautey, comme la salle des fêtes, situés au rez-de-chaussée, resteront également accessibles.

### **Les nouvelles orientations**

Le bâtiment offre de vastes espaces d'une grande qualité.

L'architecture 1930 de Laprade accueillerait aisément la présentation de collections publiques d'art décoratif du xx<sup>e</sup> siècle, non présentées à ce jour, notamment celles des années vingt jusqu'aux années soixante.

Le musée des Arts décoratifs de Paris, en cours de réaménagement, prévoit dans ses locaux rue de Rivoli un parcours chronologique et synthétique de l'époque médiévale à l'époque contemporaine. De nombreuses œuvres resteront donc en réserve. Par ailleurs, d'autres institutions conservent des collections non présentées.

Le ministre de la Culture et de la Communication a donc demandé que des études soient engagées pour préciser la faisabilité de ce projet. Elles porteront notamment sur :

- le recensement des collections des établissements concernés (Union centrale des arts décoratifs, Mobilier national, musée national d'Art moderne, Fonds national d'art contemporain) afin d'évaluer les collections disponibles pour la période des années vingt aux années soixante ;
- l'étude des publics : les publics potentiels d'un nouveau musée des arts décoratifs du xx<sup>e</sup> siècle dans le bâtiment de la Porte dorée doivent être étudiés.

### **Calendrier prévisionnel**

#### **• Mesures transitoires d'occupation des bâtiments**

Accueil de manifestations culturelles parmi lesquelles celles des Années France-Chine 2003-2005, d'octobre à décembre 2003, avec les expositions *La Peinture chinoise au xx<sup>e</sup> siècle* et *L'Art de vivre aujourd'hui en Chine*.

Accueil à titre provisoire de l'Institut français d'architecture et des services du musée des Monuments français avant leur installation dans la cité de l'Architecture et du Patrimoine au palais de Chaillot.

#### **• Projet « musée des Arts décoratifs du xx<sup>e</sup> siècle »**

Le ministre a confié à Béatrice Salmon, directrice des musées de l'UCAD, le 14 octobre, une mission de réflexion sur la faisabilité d'un projet de présentation de collections d'art décoratif des années 1910 à 1960, et l'établissement d'un avant-programme, en liaison avec la direction des Musées de France.

Programmation scientifique et architecturale : 2003-2004.

Début des travaux : 2005.

Ouverture : 2007.

**Budget prévisionnel** : de l'ordre de 45 millions d'euros.

L'horizon semblait donc bouché également.

Pendant un moment, au cours de l'été 2003, la mission Toubon, à la demande notamment de certaines associations, réexaminera la possibilité, évoquée dans le rapport Schwartz-El-Yazami, d'une implantation sur l'île Seguin. Mais un rendez-vous organisé avec le maire de Boulogne nous fera vite éliminer cette piste : nous comprenons qu'il s'agit d'une vaste opération immobilière et que ce qu'on nous propose, c'est un terrain à vendre, ce qui est hors des limites de notre épure. Le groupe Renault se montre également très réservé, comme on le verra plus loin...

Devant cette impasse, à nouveau de bons conseils viendront nous aider.

Le chef du bureau de l'architecture de la DMF, Jean-Louis Martinot-Lagarde, que je rencontre, me convainc que le palais de la Porte dorée n'est pas seulement cet endroit un peu poussiéreux et à l'écart, dont Jacques Toubon et moi avons l'image. Il me donne une copie des études et des plans qui avaient été préparés pour la réhabilitation de ce palais, notamment par l'architecte en chef des Monuments historiques, Jean-François Lagneau, avec qui nous aurons ensuite la chance de travailler. Il est persuadé que transformer le bâtiment en musée de l'Histoire de l'immigration est une idée formidable et me rassure sur les projets du ministère en disant que rien n'est tranché et que le ministère n'a pas l'argent pour réaliser le « musée des arts décoratifs du xx<sup>e</sup> siècle ». Il attire également mon attention sur le fait que le palais de la Porte dorée se situe sur un terrain appartenant à la ville de Paris et qu'il faut l'accord de la Ville pour toute réutilisation, ce qui ne va pas de soi, mais que notre projet a plus de chances que n'en a le projet du ministère de séduire le maire, Bertrand Delanoë, d'autant qu'il y a de sérieux contentieux entre la Ville et l'État.

Le directeur général de l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (ÉMOC), Serge Louveau, rend visite à Jacques Toubon et nous propose ses services pour nous aider à définir un programme architectural. Les différentes hypothèses sont passées en revue avec lui et il nous fait part également de sa préférence pour le scénario du palais de la Porte dorée.

En fait, la question du bâtiment restera en suspens pendant de long mois, la mission Toubon travaillant sur des hypothèses. Peu à peu, le palais de la Porte dorée s'impose, non parce qu'il est la meilleure solution, mais parce qu'il est la seule. Mais la mise en œuvre ne coule pas de source : à l'automne 2003, alors que les instances de la mission sont convaincues par ce choix, une polémique éclate à son propos... Quant à l'affectataire du lieu, le ministère de la Culture, il mettra tout en jeu pour empêcher que le bâtiment n'accueille le musée de l'Histoire de l'immigration, et il faudra un arbitrage politique un peu brutal de Matignon au printemps 2004 pour que la décision soit enfin entérinée.

## L'esquisse du projet

La deuxième réunion du comité scientifique (CS) se tient le 8 juillet 2003, à la veille du premier forum organisé avec les associations.

Mais auparavant, Jacques Toubon a entamé une campagne d'entretiens en tête à tête, en commençant comme il se doit par Driss el-Yazami. Tous deux s'accordent sur l'idée d'une « continuité républicaine » après les élections et sur la nécessité de poursuivre les réflexions entamées avant les élections de 2002, de manière à renforcer l'adhésion au projet. Jacques Toubon est impressionné par la pertinence des analyses de Driss et reprend à son compte l'idée de la participation de la société civile et des associations au projet. Cette démarche participative s'illustrera par l'organisation de forums qui réuniront les associations et du colloque prévu pour l'automne 2003. Driss el-Yazami sensibilise également Jacques Toubon à la nécessité de collecter les archives de l'histoire de l'immigration et de l'urgence de le faire avant que les « témoins des Trente Glorieuses » ne disparaissent.

C'est ce point de discussion que le conseil scientifique examinera en premier lors de sa réunion du 8 juillet. Nous rêvions à l'époque de faciliter l'accès individuel aux sources généalogiques, comme cela existe au musée d'Ellis Island. L'idée d'une mise à disposition massive d'archives numérisées au grand public et aux chercheurs semblait alors une évidence, même si la question du coût a été d'emblée soulevée.

À propos du lieu, une entente se dessine déjà : « Même si le palais de la Porte dorée semble idéal, il faut aussi réfléchir à d'autres solutions pour le cas où le lieu viendrait à être préempté par d'autres<sup>172</sup>. »

À propos du champ d'intervention du centre et de son cadre chronologique, Patrick Weil met d'accord l'ensemble des participants sur le fait qu'il ne faut pas traiter des mobilités en général mais de l'immigration en France depuis que cette notion a du sens, c'est-à-dire depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Philippe Dewitte retranscrit parfaitement le consensus nuancé qui se dégage de la discussion :

Il semble important de ne pas mélanger les migrations internationales avec les migrations internes (les Bretons, les Auvergnats...), mais la question se pose pour les migrations d'outre-mer et les rapatriés. Il serait sans doute réducteur de s'en tenir à une définition juridique de l'étranger et il faudrait donc mettre en avant la dimension sociale du phénomène migratoire, l'expérience de la migration.

Cependant, il faut sans doute établir une règle : on s'en tient aux étrangers, mais il s'agit là d'un cadre de travail nous permettant de définir le champ, le périmètre du Centre, on ne l'affiche donc pas comme tel et on s'autorise à des détours. On peut ainsi parler des migrations d'outre-mer à la faveur d'une exposition sur les migrations dans le bassin Caraïbe, on parlera des Français rapatriés lorsqu'on abordera le lien entre colonisation et immigration. On fera des détours par des populations françaises lorsqu'on présentera des parcours (les juifs du Maroc, étrangers, et ceux d'Algérie, français), des lieux, des situations. On ne peut pas présenter les bidonvilles, montrer les Portugais de Champigny, par exemple, et ignorer les hameaux de forestage des harkis. En d'autres termes, la frontière juridique (la nationalité) est ce qui définit le champ d'intervention du centre, mais elle peut être transgressée à la faveur d'un détour en forme de comparaison, de présentation thématique ou chronologique (l'expérience de la migration, les réfugiés, le lieu de travail, la solidarité, la vie dans un quartier aujourd'hui démolit, etc.)<sup>173</sup>.

172 Compte rendu de la réunion du conseil scientifique du 8 juillet 2003.

173 *Ibid.*



Lors de ce conseil scientifique, Jacques Toubon demande à chaque participant une note écrite, la synthèse de ces notes devant permettre de construire l'argument scientifique du projet. Ces notes ont été rendues publiques et annexées au rapport de Jacques Toubon<sup>174</sup>.

C'est avec les idées claires que Jacques Toubon et l'équipe de l'ADRI vont affronter le lendemain le premier forum des associations, qui a lieu au belvédère de la Bibliothèque nationale de France (BNF), grâce à l'hospitalité d'Agnès Saal, alors directrice générale de l'établissement public, qui nous assure de tout son soutien dans notre entreprise. Nous sommes à la tribune, Jacques Toubon, Philippe Dewitte et moi. Face à nous, une assistance nombreuse et diverse, réunie sur la base d'une liste élaborée avec le FAS. Beaucoup d'associations sont très méfiantes, et en même temps veulent « en être », quitte à afficher une participation critique au projet. Avant la réunion, j'ai glissé à Jacques Toubon un petit billet avec une phrase d'Abdelmalek Sayad, citée dans la thèse d'Édouard Mills :

Travailler sur les immigrés, c'est travailler sur la France : sur la France d'hier, donc sur l'histoire de France, l'histoire de la population française et, plus encore, sur l'histoire de la nation française, sur la France de demain, sur l'intégration de la France et dans la France, sur la puissance d'assimilation de la France, de la société française, de l'école française, de la langue française, etc. [...]. Travailler sur les immigrés, c'est travailler sur l'identité de la France, quelle que soit la manière dont on la comprend et la manière politique dont on la définit<sup>175</sup>.

Jacques Toubon, qui fonctionne comme une éponge et se nourrit de tout ce qui passe à sa portée, trouvera le moment, pendant le forum, pour citer cette phrase, qui, va non seulement fonder son propos, mais également lui attirer le respect des associations, car Sayad est pour beaucoup la référence de rigueur.

Avant le forum, Jacques Toubon avait également rencontré Olivier Rousselle, directeur du FAS, qui était aussi son collègue au Conseil d'État. Celui-ci lui avait démontré qu'il ne fallait pas que le futur centre s'occupe du financement des associations, il estimait que le FAS était beaucoup mieux équipé administrativement pour gérer les quelque 10 millions d'euros qui étaient distribués par la DCI dans ce domaine. Ainsi était née la théorie qui serait finalement reprise dans le rapport Toubon et donnerait lieu à une convention tripartite MCC<sup>176</sup>-FAS-CNHI : le réseau des associations traitant de la mémoire et de l'histoire de l'immigration est animé par le futur centre, les projets sont approuvés par les trois partenaires et financés par le FAS. Rétrospectivement, je pense que nous avons eu tort de nous laisser convaincre : d'une part, Olivier Rousselle défendait sa boutique et ne voulait pas perdre un secteur important pour l'image de son établissement ; d'autre part, quand on sait que dans les années suivantes la DCI a été démantelée et ses crédits siphonnés pour d'autres usages, on se dit que la politique de connaissance de l'histoire et des cultures de l'immigration aurait eu beaucoup à gagner du rattachement de ces moyens à ceux du centre. Mais Olivier Rousselle n'était pas opposé au

174 Dans un CD-ROM pour la version papier publiée à la Documentation française.

175 Abdelmalek Sayad, cité par Édouard Mills-Affif, dans « Filmer les immigrés », thèse de doctorat, école doctorale d'histoire, Paris-I Panthéon-Sorbonne.

176 La DDAT, précisément.

regroupement d'un certain nombre d'organismes dans un lieu unique, envisageant même leur rapprochement institutionnel : on avait évoqué notamment les synergies possibles avec l'ÉPRA, la médiathèque des Trois Mondes et même avec certaines associations, comme Génériques.

Jacques Toubon avait également accepté de rencontrer Françoise Bernillon, ancienne directrice régionale du FAS Rhône-Alpes, présidente de l'association Peuplement et Migrations. Elle proposait, sur le papier en tout cas, un projet déjà ficelé de « Centre d'histoire des échanges, des migrations et du peuplement<sup>177</sup> » à Vaulx-en-Velin, destiné à valoriser le dialogue entre les cultures, en traitant de l'apport des phénomènes migratoires sous tous ses aspects, aussi bien artistiques qu'historiques ou ethnologiques. Elle exerçait évidemment une forte pression pour que Jacques Toubon fasse cause commune avec elle, implante symboliquement son projet en province et adopte rétrospectivement le projet porté par le milieu associatif et culturel lyonnais. Ce projet bénéficiait d'un certain crédit. Le secrétaire d'État Michel Duffour s'était rendu sur place, et l'association était soutenue par la ville de Vaulx-en-Velin et Maurice Charrier, son bouillonnant maire communiste, l'agglomération du Grand Lyon, le Fonds d'action sociale et la direction des Affaires culturelles de Rhône-Alpes. Cependant, la discussion montra assez vite que ce projet avait une ambition principalement locale, qu'il était plutôt tourné vers les cultures urbaines et les « mobilités » en général, et qu'il restait assez théorique, sans budget ni calendrier.

Un autre ancien directeur régional du FAS, Michel David, était également très actif dans le Nord-Pas-de-Calais, avec son association D'un monde à l'autre. Il défendait également les projets régionaux contre ceux de la capitale, et réclamait une cogestion du projet national par les associations, avec une déclinaison du centre dans les régions. La ville de Roubaix, dont il était par ailleurs un des directeurs de service, achevait à cette époque le projet de la *Condition publique* et aurait vu avec intérêt l'installation d'une antenne du musée à Roubaix, voire le musée lui-même. Cette question de l'équilibre entre un projet national, l'échelon local et les associations fut dès lors au cœur des discussions du forum et surtout dans les conversations « off », entre les sessions. Il y eut aussi les habituelles revendications communautaristes et celles qui contestaient le rôle de l'État dans ce domaine, dans une vision « autonomiste » des mouvements associatifs immigrés. Mais globalement, le forum fut, de l'avis général, un succès, car il traduisait la volonté de travailler ensemble et, au-delà des désaccords, de « faire » le projet.

Une question latente était aussi celle de la hiérarchie supposée entre les « sachants » (le comité scientifique) et les acteurs de terrain, qui bien sûr contestaient cette inégalité de traitement entre le mémoriel et le scientifique. Jacques Toubon contourna habilement cette question, qui reviendra à chaque réunion, en constituant des groupes de travail pilotés par les associations les plus interventionnistes : le groupe de travail « Inventaire des projets sur la mémoire » est piloté par l'association d'Un monde à l'autre ; le groupe de travail « Collecte et valorisation des archives associatives » est confié à l'association Génériques ; le groupe de travail

---

177 Objet de l'association dont les statuts ont été déposés dès 1997 en préfecture.

« Portail internet » est piloté par l'ADRI ; le groupe de travail « Programmation » échoit à l'association Peuplement et Migrations.

Très désireux de rallier toutes les énergies possibles au projet, Jacques Toubon annonce immédiatement la tenue d'un deuxième forum des associations, le mardi 18 novembre, avec pour objectif de restituer les résultats des groupes de travail et d'en discuter.

Dans l'intervalle, je prépare le conseil d'administration du GIP ADRI avec les tutelles et les financeurs. Une subvention complémentaire de 150 000 euros du FAS est décidée, de même que la fermeture du service Formation. Le conseil d'administration se réunit le 24 juillet. Il adopte comme prévu le programme d'activités modifié de l'ADRI pour 2003, il approuve les modalités de fermeture du service Formation et vote les compléments de budget pour 2003. La fermeture du service Formation, qui a un coût, permet aussi de libérer pour l'année suivante des crédits qui couvriront intégralement les besoins supplémentaires de la mission de préfiguration<sup>178</sup>.

En parallèle, Jacques Toubon et Philippe Dewitte rencontrent certains historiens qui ne font pas partie du conseil scientifique, mais qui peuvent apporter un éclairage particulier sur certaines populations : c'est le cas notamment de Benjamin Stora, de Janine Ponty, de Martine Hovanessian, Catherine Gousseff et Jean-Philippe Béja<sup>179</sup>.

Et surtout, Jacques Toubon moi, nous commençons à rencontrer les autorités morales du pays : Patrick Gaubert (LICRA), Alain Bauer (Grand Orient de France), Michel Tubiana (LDH), Roger Cukierman (CRIF), Marie-France Picard (Grande Loge féminine de France), Dalil Boubakeur (CFCM), Mouloud Aounit (MRAP), Jean-Arnold de Clermont (Fédération protestante de France), Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris. Toutes ces personnalités reçoivent Jacques Toubon très chaleureusement, car, d'une part, elles soutiennent sans hésitation le projet et, d'autre part, la plupart le connaissent et l'apprécient.

À la même époque, c'est-à-dire au cours de l'été, Jacques Toubon veut mettre en place une opération de communication pour la fin de l'année et tente de persuader des journalistes et des médias. Il rencontre à cet effet Rémy Pfmilin, directeur de France 3, puis Vincent Meslet, qui est alors le jeune producteur de la série *Plus belle la vie*, lancée avec le soutien du FAS et qui aborde des questions de société à une heure de forte audience. Un groupe de travail est également mis en place avec des journalistes connus de l'ADRI et motivés... Mais, autant le dire d'emblée, cette tentative de Jacques Toubon pour mobiliser les médias n'a pas généré l'enthousiasme attendu.

Enfin, toujours à l'été 2003, Jacques Toubon entame une tournée des grands patrons d'entreprise, en particulier de celles qui ont compté, tout au long de leur histoire, une importante proportion de main-d'œuvre étrangère, et qu'il espère entraîner

178 PV du conseil d'administration du GIP ADRI du 24 juillet 2003 et note pour le CT du 11 septembre 2003.

179 Voir l'annexe du rapport Toubon.

dans un projet de fondation. C'est le cas notamment de l'industrie automobile, de la confection et bien sûr du BTP.

En dehors de Michel Pélissier, président de la Sonacotra, et de Dominique de Calan, vice-président de l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM<sup>180</sup>), le patronat nous accueille au mieux avec une gêne polie, au pire avec une franche hostilité. Une des rares occasions où j'ai vu Jacques Toubon découragé, c'est un soir en rentrant en voiture d'un rendez-vous : il n'a pas desserré les dents, alors que nous avons l'habitude de commenter à chaud les entretiens. Je lui ai fait remarquer que pour changer les regards, il faut commencer par les élites, car les idées fausses et les stéréotypes ne sont pas l'apanage des classes populaires... Il a acquiescé sans rien dire. Nous sortions du siège social d'un des plus grands groupes français, et l'un des plus illustres patrons du CAC40, pourtant entouré de conseillers et d'analystes, nous avait tenu des propos « en off » dignes du FN. En gros : « tous des bons à rien, on en fait beaucoup trop pour les immigrés en France ». Souvent, les esquives étaient plus subtiles : « À titre personnel, je suis très sensible à votre problématique, mais mon encadrement ne comprendrait pas, l'immigration, c'est de l'histoire ancienne... » « Notre groupe doit se tourner vers l'avenir... » « L'immigration, ce n'est pas bon pour notre communication... » « Pourquoi ne traitez-vous pas des migrations intérieures, qui concernent tous les Français ? » Et enfin : « Si le président de la République nous le demande, et si les autres grands groupes y vont, nous en serons, mais individuellement, aucune entreprise ne s'y lancera. »

Aussi, à la fin de l'été, il est évident que notre fusée ne dispose que de deux moteurs sur les quatre prévus pour l'aider à se mettre en orbite : le moteur politique et le moteur de la société civile. Ni le monde économique, ni les médias ne semblent prêts à « changer les regards » sur l'immigration.

Le conseil scientifique se réunit pour la troisième fois le 9 septembre 2003. En suite à la demande de Jacques Toubon, la mission a reçu une dizaine de contributions écrites<sup>181</sup> qui ont fait l'objet d'une note de synthèse, rédigée par Philippe Dewitte en quelques jours. La direction des Archives a fourni une note sur les archives et la note sur les dossiers de naturalisations a été préparée par la DPM. Jacques Toubon propose de tenir quatre réunions plénières avec l'objectif d'établir un programme qui doit être disponible pour le colloque de novembre. En outre, des groupes de travail spécialisés vont travailler en parallèle :

1. Archives (relations avec les archives nationales, conservation, consultation, etc.), piloté par Patrick Weil.
2. Pédagogie (présentation des expositions, public scolaire, etc.), piloté par Philippe Joutard.
3. Médiations (Internet, audiovisuel, manifestations hors les murs, partenariats, etc.), que je pilote.
4. Muséologie (choix muséographiques, expériences étrangères et régionales, etc.), piloté par Françoise Cachin.

180 L'UIMM est une des principales fédérations patronales françaises et l'une des plus influentes du MEDEF.

181 Elles figurent en annexe du rapport Toubon.

Pendant l'été, avec Philippe Dewitte et Renaud Sagot, nous avons également réfléchi à l'architecture du site internet de préfiguration du centre. L'ADRI a de solides compétences en informatique et va reprendre le savoir-faire accumulé notamment avec le magazine en ligne, *Altérites*. Le site doit présenter à terme une visite virtuelle du musée, avant sa réalisation, mais il publiera immédiatement tous les comptes rendus des travaux de la mission, proposera des ressources qui sont déjà en ligne, et présentera un certain nombre de projets que la mission entend mettre en relation avec le centre. Il est complété par une partie « magazine », développée à partir du site *alterites.com* de l'ADRI.

Pendant ses vacances, Philippe Dewitte a mis noir sur blanc ce qui lui semble être le « contenu » de l'exposition permanente : principales vagues migratoires, principales dates depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, thèmes à traiter absolument. Cette « grille » va nous servir autant pour travailler sur le site web de préfiguration, que pour développer les hypothèses du musée, qui devront être présentées au conseil scientifique, au forum des associations et au colloque prévu en novembre à la BNF.

À la rentrée, Philippe et moi, en discutant de cette trame du contenu, nous avons l'idée de la présenter comme une matrice, avec une double entrée chronologique (les grandes dates de l'histoire de l'immigration en France depuis le XIX<sup>e</sup> siècle) et thématique (les principaux sujets à aborder, les zooms, les focus). Cette structure se retrouve d'ailleurs peu ou prou dans le site de préfiguration du musée, avec les repères chronologiques (« Le Film », découpé en six chapitres<sup>182</sup>) et les « Dossiers thématiques », censés s'enrichir progressivement<sup>183</sup>. Mais quand nous présentons cette matrice à nos comités, beaucoup ont du mal à visualiser ce que nous voulons dire. C'est la raison pour laquelle je proposerai à Philippe d'ajouter au rapport un croquis illustratif. Il lui plaira beaucoup, de même qu'à Jacques Toubon, et sera repris et complété dans le rapport final, comme scénario de l'exposition permanente<sup>184</sup>.

C'est aussi au moment de la rentrée qu'est consolidé définitivement le périmètre scientifique du projet, à savoir « les étrangers venus en France depuis le XIX<sup>e</sup> siècle ». *Exit* donc les Gaulois, malgré la demande de Philippe Joutard, les Italiens de la Renaissance, malgré l'insistance de Blandine Kriegel, les domiens et les harkis, même si, comme l'écrit justement Philippe Dewitte, le centre ne s'interdira pas de « faire des détours » pour traiter de ces questions.

Françoise Cachin se déclare très opposée à l'idée de faire du projet un véritable musée de l'Histoire de l'immigration, elle nous explique sans cesse que cela n'a pas de sens. Elle me téléphone plusieurs fois, et appelle aussi Jacques Toubon pour le convaincre qu'il ne faut pas se laisser influencer par les militants et les historiens qui réclament de plus en plus vigoureusement un musée. Le 1<sup>er</sup> septembre 2003, elle adresse à la mission Toubon une note argumentée qui dit :

182 Site du MNHI, Ressources, L'Histoire de l'immigration, « Le Film : deux siècles d'histoire de l'immigration en France ».

183 Site du MNHI, Ressources, L'Histoire de l'immigration, « Dossiers thématiques de l'histoire de l'immigration ».

184 Ce croquis figure plus loin dans le présent ouvrage et se trouve p. 52 et 53 du rapport Toubon dans l'édition parue à la Documentation française.

En prenant mieux connaissance du projet qui nous concerne, et à la lecture des différentes notes définissant la mission, comme des premières réflexions des membres du conseil, il m’apparaît qu’il faut très vite cesser de parler d’un musée de l’immigration, comme il est en est souvent question. Et ce, pour deux raisons.

1. Un musée se crée à partir d’une collection existante d’objets ou d’œuvres, or non seulement il n’y en a pas, mais en constituer une me paraît utopique.
2. De toute façon, la très grande diversité des cultures immigrées, comme une certaine monotonie des parcours à l’arrivée en France rend impossible la constitution de collections et sans doute fastidieuse leur visualisation muséographique, possible seulement à partir de documents écrits et photographiques, de témoignages enregistrés ou filmés pour la période récente. On risque aussi, si l’on veut montrer de façon exhaustive les différents types d’immigration depuis 1850, d’insister sur les différences, de « folkloriser » le projet, qui doit au contraire me semble-t-il illustrer la construction de la France à travers l’intégration, et non le multiculturalisme<sup>185</sup>.

Elle se montre en revanche favorable à une implantation au palais de la Porte dorée, en opposition au ministère de la Culture, et soutient l’idée de faire du centre plutôt un mémorial, sur le modèle de celui de Péronne, avec des expositions temporaires<sup>186</sup>.

La question va demeurer en suspens jusqu’au colloque de novembre et surtout jusqu’aux voyages que Jacques Toubon et moi ferons début 2004 : ils nous décideront définitivement à défendre l’option « musée », ce qui n’était pas forcément notre position initiale. Le 22 septembre, le conseil scientifique se réunit et établit la liste des problématiques qui seront traitées lors du colloque prévu fin novembre. Pour l’élaboration du programme scientifique du centre, les groupes de travail spécialisés travaillent en parallèle, comme Jacques Toubon l’a demandé, et se réunissent deux ou trois fois entre septembre et octobre. Une réunion de travail des quatre ateliers du forum des associations est prévue le samedi 8 novembre, le second forum aura lieu le 18 novembre, le dernier est programmé à la fin de la mission. Enfin, le 26 septembre à 16 heures, la mission réunit une cellule « communication » avec une douzaine de journalistes spécialisés, qui doit être consultée régulièrement sur l’évolution du projet et sur les arguments à développer pour changer les mentalités et intéresser le plus large public. À la demande de Matignon, un plan de communication a été élaboré. Toutefois, la mission ne dispose d’aucun moyen pour mettre en œuvre ce plan et les partenaires ne manifestent qu’un enthousiasme modéré. La semaine de sensibilisation voulue par Jacques Toubon est programmée pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2004.

---

185 Françoise Cachin, « Premières réflexions sur l’éventualité d’un “projet muséographique” du centre de Ressources et de Mémoire de l’immigration (CRMI) », 1<sup>er</sup> septembre 2003, archives Luc Gruson.

186 *Ibid.*